

## **Partie I.**

# **LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT IVOIRIEN SUR L'ÉDUCATION AU BURKINA FASO : ÉTAT DES LIEUX**

**Par**

**Yacouba YARO**

**Marc PILON**

**Idrissa KABORE**

**Avec la collaboration de :**

**Ernest Iboudo, Marie Cécile Zoungrana, Alamissa Sawadogo, Félix N. D. Compaoré et Michel N.  
Ouédraogo**

## INTRODUCTION

Perçu et utilisé comme « réservoir de main-d'oeuvre », durant la période coloniale, pour l'exploitation des plantations de la colonie ivoirienne, l'actuel Burkina Faso entretient des liens migratoires extrêmement forts avec la Côte d'Ivoire. La survenue de l'indépendance, en 1960, n'a pas mis fin aux migrations des travailleurs mossis, notamment. Elles se sont poursuivies, mais sous d'autres formes, plus « spontanées », organisées ou non à travers des réseaux migratoires. A la fin des années 1990, les Burkinabé constituent de loin la première communauté « étrangère » ; leur nombre était estimé à environ trois millions, d'après le recensement général de la population de 1998. S'est accrue avec le temps la catégorie des migrants de seconde, voire de troisième génération, nés en Côte d'Ivoire et y ayant vécu tout le temps, souvent sans être retourné au pays d'origine, le Burkina Faso ; nombreux sont ceux qui se sont mariés avec des « Ivoiriens » ou des « Ivoiriennes ».

Ancienne et de forte ampleur, la migration burkinabé vers la Côte d'Ivoire a joué aussi un rôle très important dans la vie de nombreuses familles Burkinabé restées au pays, notamment à travers les revenus de la migration. Bien qu'il n'y ait à notre connaissance aucune étude précise sur le sujet, un certain nombre d'enfants Burkinabé sont allés à l'école et ont pu poursuivre leur scolarité grâce à l'argent envoyé par des parents migrants en Côte d'Ivoire.

Dans le prolongement des événements de Tabou en 1999 et de la multiplication des exactions à l'encontre des populations Burkinabé ou d'origine Burkinabé, le conflit politico-militaire qui éclata en septembre 2002 en Côte d'Ivoire va entraîner une déstructuration de son espace territorial, avec l'Ouest et le Nord qui se retrouvent sous le contrôle des forces en rébellion, et l'autre moitié, constituée du Sud et de l'Est, qui est gérée par le Pouvoir légal. Face à cette situation, des mouvements de retour forcés ou préventifs de Burkinabé, mais aussi de ressortissants d'autres nationalités et même d'« ivoiriens » vont s'opérer vers les pays limitrophes, et particulièrement vers le Burkina Faso. Depuis septembre 2002, plusieurs centaines de milliers de personnes se sont ainsi retrouvées au Burkina Faso, que ce soit comme rapatriés ou comme réfugiés, partis par leurs propres moyens ou via des convois organisés.

Une telle situation a eu, et continue d'avoir des conséquences lourdes sur les familles concernées, et plus précisément sur les enfants et les jeunes qui se retrouvent confrontés à des difficultés de scolarisation, de santé, sans exclure le trauma psychologique lié au conflit et à ses violences.

Le présent état des lieux, basé sur les informations et données statistiques disponibles, vise à faire le point sur la connaissance générale de l'ampleur du phénomène des réfugiés et leurs caractéristiques, sur les dispositifs mis en place et les diverses actions entreprises ; et en mettant l'accent sur la situation dans le domaine de l'éducation.

## **I. DÉFINITION DE CERTAINS CONCEPTS ET NOTIONS USITÉS**

Avec la crise ivoirienne, il apparaît important de s'intéresser à certaines notions et concepts très usités. Le sens et la définition faits de ces notions et concepts montrent des compréhensions et/ou des perceptions différentielles, de ce qu'est la personne (re)venue de la Côte d'Ivoire. Ainsi que ce soit pour le rapatrié, le réfugié ou encore pour les « *bayiri* » ou les « diaspos », cet état des lieux mérite de s'y attarder, car la définition donnée dans l'usage courant de ces notions et concepts permet de cerner des facteurs sociologiques qui expriment toute la complexité de l'accueil, de la perception qui caractérise le Burkinabé ayant vécu en Côte d'Ivoire.

### **I.1 Le rapatrié**

Selon le dictionnaire Larousse Le terme « rapatrié » désigne une personne ramenée dans son pays d'origine par les soins des autorités officielles. Dans le cas présent, le pays d'origine est le pays de nationalité. Un rapatrié est quelqu'un qui est donc retourné chez lui, dans sa patrie, par le biais d'une autorité quelconque au regard d'événements qui l'y ont contraint, directement ou à titre préventif, en raison d'un contexte d'insécurité physique, morale ou spirituelle. On peut noter que dans les différents documents consultés, le terme rapatrié est devenu un mot générique pour désigner tous ceux qui sont rentrés de Côte-d'Ivoire suite aux événements, qu'ils soient ramenés par le biais des autorités ou par leur propre moyen. L'usage de ce mot rapatrié pour qualifier tout revenant de la Côte d'Ivoire en cette situation de crise tente ainsi de mettre plus en valeur la situation d'insécurité que de nombreux Burkinabé auraient vécue, que l'aspect du moyen (par les autorités ou par eux-mêmes) utilisé pour être de retour au pays.

### **I.2 Le réfugié**

Le mot « réfugié » désigne toute personne d'une nationalité étrangère ou d'un pays étranger qui se retrouve dans un autre pays que le sien pour y vivre, afin de fuir une situation d'insécurité ou de malaise (social ou politique). En fait, dans le cas de la crise ivoirienne, on peut identifier parmi les rapatriés des réfugiés. En effet, des personnes ressortissant de pays

voisins comme le Mali, le Niger étaient souvent dans les convois de rapatriés Burkinabé. Une fois sortis de la « chaudière » ivoirienne, certains ont souhaité rester sur le territoire Burkinabé en tant que réfugiés. Cependant parmi ces réfugiés, il existe également des ivoiriens qui ont préféré quitter leur pays parce que ne se sentant pas en sécurité physique ou économique.

### **I.3 Les migrants**

Le migrant est la notion la plus neutre des concepts utilisés. Elle concerne toute personne ayant changé de résidence ou de lieu d'habitat. Ainsi, elle peut désigner aussi bien des Burkinabé revenus au pays que des ivoiriens accueillis au Burkina. Dans l'optique des migrations spécifiques à des Burkinabé, on retrouve des migrants de retour et des migrants de seconde génération. Les migrants de retour sont les individus nés au Burkina Faso ayant résidé en Côte-d'Ivoire et qui en sont revenus, alors que les migrants de seconde génération sont les individus nés en Côte-d'Ivoire de natifs du Burkina Faso qui y entrent et souvent sans avoir jamais visité ce pays au préalable. Il ressort de l'analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de Côte d'Ivoire en 1988<sup>2</sup> (analyse mentionnée par W. Heuleur –Neuhaus en 2003) que « plus de 96% des Burkinabé nés en Côte d'Ivoire ont moins de 20 ans. Et ces derniers étaient les candidats principaux au rapatriement pour la décennie à venir ».

### **I.4 Les « Diaspos »**

Cette appellation est le diminutif de diaspora qui désigne l'ensemble de la population d'un pays ou d'une communauté vivant sur un espace ou un territoire étranger qui n'est pas leur communauté originelle ou de base. La diaspora entretient des relations réelles ou philosophiques avec sa communauté de base par des messages ou par des retours physiques, quelques fois. Dans le contexte Burkinabé, la notion de diaspora réduite à « diaspo » est singulièrement utilisée pour les migrants Burkinabé de seconde génération nés en Côte d'Ivoire, et souvent revenus au pays pour des études ou pour s'insérer socialement et économiquement dans la patrie de leur père qui est généralement un migrant de première génération. Toutefois de nos jours, le ou la « diaspo » dans l'imaginaire populaire Burkinabé est cette jeune personne qui aime l'ambiance et qui a une façon de s'exprimer en paroles ou en gestes ponctués d'accent ou de manières dits ivoiriens.

---

<sup>2</sup> Institut National des Statistiques de Côte D'Ivoire (INS), 1992b : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1988 : Analyse des résultats définitifs, Vol 3 Tome 2 : Répartition spatiale et Migrations

Utilisée initialement pour désigner les étudiants ayant vécu à l'étranger, cette notion de « diaspo » révèle quelques fois sur le plan sociologique la différence réelle ou supposée entre les migrants de seconde génération et les autres personnes restées ou nées au Burkina. On allègue que la « diaspo » a contribué à élever le niveau d'ambiance (musical, rythme de vie, etc.) de nombreux jeunes Burkinabé, car de façon introspective, nombreux sont les Burkinabé qui reconnaissent qu'ils sont « plus éveillés » que les locaux. Néanmoins, à tort ou à raison, cette diaspo estudiantine et scolaire est considérée comme celle qui a contribué à la montée de la violence dans les universités et dans les établissements secondaires (Bendré, 2003). Il arrive souvent que les diapos éprouvent souvent un mal de vivre, car au Burkina Faso, ils sont considérés comme des « pas entièrement Burkinabé » et en Côte d'Ivoire, ils ne sont pas des Ivoiriens sinon « des pas entièrement ivoiriens ». Une telle perception les situe dans une situation d'hybridité que certains d'entre eux, moins aguerris psychologiquement, éprouvent des difficultés à supporter ; ce qui probablement est la cause d'une certaine violence qui, somme toute, est l'émanation de leur identité difficilement reconnue par leur pays de naissance et par celui de leur père. Enfin un hebdomadaire Burkinabé faisait le constat que *si 2/3 des diaspos repartaient en Côte d'Ivoire après leurs études pour monnayer leur talent (compétence) dans l'univers socioprofessionnel pour des raisons diverses ( conditions morales et matérielles, de nos jours avec l'apparition du concept de l'ivoirité les diaspos reviennent au bercail. Ils se rendent compte qu'on est mieux chez soi. Aujourd'hui nous observons non seulement le retour au bercail des diaspos, mais aussi leur désir d'y rester* (In L'observateur Paalga du Jeudi 25 Octobre 2001).

### **I.5 L'opération Bayiri**

L'opération Bayiri est définie comme l'organisation par les autorités Burkinabé de ramener volontairement de la Côte d'Ivoire des compatriotes qui le désirent, au regard de la situation de conflits et de violence, depuis septembre 2002. *Bayiri* signifie littéralement en Mooré «la Patrie» «ou chez soi». C'est quasiment le synonyme de Faso. Cette opération de rapatriement a été soutenue par le gouvernement Burkinabé et ses partenaires. Cela a permis le retour de nombreux Burkinabé d'abord au pays, puis par la suite dans leurs localités et familles. De nos jours, le terme *bayiri* est utilisé pour désigner de manière péjorative des rapatriés traumatisés ou qui éprouvent des difficultés d'adaptation à leur nouvelle situation. En somme, la désignation *Bayiri* caractérise le rapatrié en difficulté d'insertion, principalement au niveau socioéconomique.

## II. METHODOLOGIE

La réalisation de l'état des lieux s'est faite à partir de la revue de la documentation existante, ainsi que d'investigations menées auprès des différents acteurs qui ont été impliqués dans la gestion de la crise ivoirienne.

A l'aide d'un guide d'entretien et d'une grille d'analyse, nous avons procédé à un inventaire critique des actions entreprises par les différents acteurs dès les premières manifestations des conséquences du conflit ivoirien à nos jours. Cette étape s'est déroulée à la fois à Ouagadougou et dans quatre régions, qui ont été parmi les plus touchées par le phénomène des rapatriés :

- le Sud-Ouest et l'Ouest (Gaoua, Kampti, Banfora et Bobo Dioulasso) ;
- le Centre Ouest et le Sud (Koudougou et Pô) ;
- le Nord (Yako et Ouahigouya) ;
- le Centre Nord (Ziniaré et Kaya).

Ainsi, à l'aide d'un répertoire de structures identifiées (voir en annexe), les chercheurs appuyés par des enquêteurs ont visité respectivement :

- les structures étatiques : les structures mises en place pour gérer la crise, les Ministères de l'Éducation et de l'Action Sociale et les structures en charge de la scolarisation, tant au niveau central que local (dans les zones les plus touchées) ;
- les coopérations bilatérales et multilatérales : les ONG, notamment de défense des droits de l'homme, et précisément des enfants et femmes ;
- les organisations de la société civile : associations, syndicats, etc. ;
- les communautés de base.

Il s'est agit par ailleurs de réaliser un bilan critique des données disponibles (statistiques scolaires, données spécifiques, données d'enquêtes, etc.) sur :

- l'ampleur des mouvements de population occasionnés (à la fois des « migrants de retour », des « nouveaux migrants ») et leur profil (age, sexe, nationalité, etc.),

pour estimer notamment l'effectif des populations scolarisables aux niveaux primaire et secondaire ;

- les effectifs d'élèves (niveaux primaire et secondaire) et d'étudiants recensés ;
- les dépenses engagées par les acteurs pour faire face à la situation.

### **III. LA MESURE ET LES DONNEES STATISTIQUES SUR LES EFFETS DU CONFLIT IVOIRIEN**

#### **III.1. La mesure du phénomène dans sa globalité**

Dès l'arrivée des premiers rapatriés de Tabou (1999), la mobilisation et la solidarité ont été spontanées. De la part de l'État, les actions de prise en charge des flux ont été celles du Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) à travers ses orientations et structuration actuelles. Les démembrements du CONASUR<sup>3</sup> au niveau de ses instances provinciales et départementales, impliquent les services de l'Action Sociale. De façon générale, les actions de l'État ont été ponctuelles et spontanées, et difficilement quantifiables. En tout état de cause, les problèmes des rapatriés se posent de façon plus accrue, au niveau de leur installation et réinsertion. En effet, arrivés au pays, il leur est accordé des facilités de transport jusque dans la localité d'origine ou de naissance des parents. L'assistance n'est souvent pas poursuivie au-delà. Rares sont donc ceux qui bénéficient d'un encadrement et d'une aide organisée pour leur réinsertion socio-économique. Cette situation est la même partout sur l'ensemble du Burkina Faso.

Un constat majeur est qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre précis, d'une part des Burkinabé retournés au pays, d'autre part des réfugiés ayant transité par le Burkina Faso ou s'y étant installés. Le rapport intitulé « analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire », publié en septembre 2004 par le SP/CONASUR, l'UNICEF et le PAM mentionne au sujet des informations recueillies sur les rapatriés (p. 5) : « A l'exception de certains postes frontaliers (exemple : Yendéré) où l'enregistrement des rapatriés a été fait dès le début de la crise de façon systématique et relativement complète (informations détaillées par individu), dans la plupart des autres postes, l'information recueillie a été beaucoup plus globale. Le

---

<sup>3</sup> Le COPROSUR au niveau provincial, placé sous la responsabilité du Haut - Commissaire, le CODESUR au niveau départemental, placé sous la responsabilité du Préfet et le COVISUR au niveau villageois, placé sous la responsabilité du responsable administratif villageois (RAV).

manque d'harmonisation entre les variables collectées d'un bureau à l'autre a constitué une difficulté majeure dans le traitement des données ». Pour faire face à ce problème, les trois institutions ont mis en place un nouveau système de collecte, mais qui n'a donc pu toucher tous les rapatriés.

Selon ce rapport, « au 31 décembre 2003 il y a eu 365 979 Burkinabé qui ont traversé la frontière ivoirienne pour rentrer dans leur pays, depuis le déclenchement de la crise en Côte d'Ivoire le 19 septembre 2002. Cette situation prend en compte les effectifs des convois « opération *bayiri* », des autres convois officiels (convois OIM) et des effectifs hors convois officiels » (p. 9). Cette estimation globale a sans doute connu de réelles modifications avec les événements survenus respectivement en mars et en novembre 2004. C'est d'ailleurs l'avis des différents responsables rencontrés qui soulignent que disposer d'un nombre exact de Burkinabé retournés, c'est méconnaître la nature fluctuante de cette crise. Par ailleurs, de nombreux Burkinabé sont revenus sans se faire enregistrer auprès de structures nationales (le CONASUR et le Ministère de l'Action sociale à travers les différents démembrements régionaux et provinciaux, par exemple). En échangeant avec les responsables des structures comme l'Action sociale ou le CONASUR, il ressort généralement qu'au moins un quart de ceux qui sont revenus au Burkina ne sont pas signalés dès l'instant qu'ils n'avaient pas besoin d'un appui des autorités. Il se peut qu'environ 150 000 à 200 000 Burkinabé soient revenus, temporairement ou définitivement, sans se faire enregistrer auprès des autorités compétentes. En conséquence, il existe un écart entre les statistiques disponibles sur les rapatriés et la réalité sur le terrain. Un tel constat a été relevé lors des visites sur le terrain. Par exemple, dans la province de la Comoé, 22 398 rapatriés ont été recensés en avril 2004 par le COPROSUR contre seulement 9 349 en Juin de la même année, selon un recensement de l'Action Sociale. En tout état de cause, les statistiques relancent le problème de la pertinence et de la fiabilité données disponibles par rapport à la réalité du phénomène.

Toutefois, elles suffisent déjà pour montrer l'ampleur du phénomène, surtout dans un contexte social marqué par l'instabilité des rapatriés dans leur zone d'accueil et les problèmes logistiques et financiers auxquels les structures impliquées dans la gestion des rapatriés sont confrontées.

Le rapport précité sur l'« analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire » fournit également des informations sur quelques caractéristiques des rapatriés, mais qui ne concernent que les effectifs des convois officiels et les entrées par la province de la Comoé, à



savoir un effectif de 134 135 personnes (soit 37 % du total). Il s'en dégage les constats suivants :

- La très grande majorité (91 %) des rapatriés est Burkinabé. Les autres nationalités représentées et citées sont, en ordre décroissant, des Nigériens, des Béninois, des Maliens, des Nigériens ; qui seraient pour la plupart en situation de transit. Les statistiques disponibles ne mentionnent pas la présence de réfugiés « ivoiriens », alors que ceux-ci existent bien ;
- Ces rapatriés viennent majoritairement des zones de combat, notamment des départements de Vavoua (21 %), de Douékoué (10 %), de Daloa (8 %), de Man (7 %) et de Touplepleu (6 %) ; mais en fait à peu près toutes les régions de Côte d'Ivoire sont concernées (et près d'un quart des rapatriés présentent un lieu d'origine non précisé) ;
- Les zones principales de destination des rapatriés correspondent logiquement aux régions qui étaient les plus pourvoyeuses de migrants ; les rapatriés regagnent généralement leur lieu d'origine : le Plateau mossi et les provinces du Sud-Ouest ;
- Les rapatriés constituent une population plutôt jeune, avec 70 % des rapatriés âgés de moins de 30 ans ; les 20-29 ans sont les plus nombreux (31 %), suivis des enfants de 0-9 ans (25,5 %). La répartition par sexe révèle une prédominance des hommes (sauf entre 10 et 24 ans), qui s'accroît avec l'âge. Dans le même temps, on sait que ce sont les hommes qui sont les plus enclins à retourner en Côte d'Ivoire, à effectuer des allers et retours.

L'interprétation de ces résultats doit cependant restée prudente, d'une part en raison des nombreuses imprécisions, d'autre part car on ne peut garantir leur représentativité de l'ensemble des rapatriés.

### **III.2 La mesure de l'impact sur la scolarisation au Burkina Faso <sup>4</sup>**

La mesure précise de l'impact quantitatif du conflit ivoirien sur la scolarisation au Burkina Faso nécessiterait de connaître avec précision la situation scolaire des rapatriés au départ (en Côte d'Ivoire) et à leur arrivée au Burkina Faso pour une date donnée ; cela en fonction de l'âge et si possible du sexe.

---

<sup>4</sup> Si les données statistiques relatives à la scolarisation des rapatriés posent problème, comme nous le verrons, il n'en existe à notre connaissance aucune relative à l'alphabétisation.

Par rapport à leur situation initiale, on pourrait alors saisir :

- L'effectif des élèves et étudiants rapatriés, à nouveau scolarisés, par niveau d'enseignement ;
- L'effectif des élèves et étudiants rapatriés, n'étant plus scolarisés, par niveau d'enseignement ;
- L'effectif total des enfants rapatriés qui n'étaient pas scolarisés, mais sont scolarisables au primaire (5-9 ans).

Par rapport à la situation scolaire des rapatriés au moment de leur entrée au Burkina Faso, les résultats produits dans le rapport cité précédemment ne fournissent aucune information précise. Les groupes d'âges retenus (0-4 ; 5-9 ; 10-14 ; 15-19 ; etc.) ne permettent pas d'identifier clairement les populations scolarisables pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire (7-12 ans pour le primaire ; 13-19 ans pour le secondaire). Aucun tableau ne fournit l'effectif des rapatriés déclarés élèves ou étudiants lorsqu'ils étaient en Côte d'Ivoire.

Les chiffres disponibles concernant l'effectif des rapatriés scolarisés depuis leur arrivée au Burkina Faso proviennent de comptages effectués par les deux ministères de l'éducation, MEBA et MESSRS, via leurs structures déconcentrées.

Selon le rapport susmentionné, l'importance relative des trois groupes d'âges 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans, que l'on peut comparer à ceux issus du recensement général de la population de 1996 en ce qui concerne les pourcentages de la population totale donne les résultats suivants :

Tableau 1 : Estimation des populations scolarisables au primaire et au secondaire

Groupe d'âges	Effectif	% du total	Recensement de 1996
5-9 ans	17 078	12,7 %	18,1 %
10-14 ans	8 201	6,1 %	13,3 %
15-19 ans	9 394	7,0 %	10,1 %
<i>Total</i>	<i>34 673</i>	<i>25,8 %</i>	<i>41,5 %</i>

(Source : Annexe 1, tableau 4, p. 39 ; Recensement de 1996, vol.I, p. 27)

On observe ainsi que la structure par âge des rapatriés s'avère assez différente de celle observée en 1996 pour la population totale du Burkina Faso. La part des jeunes y est moins importante.

Une estimation des populations scolarisables 7-12 ans et 13-19 ans peut être faite en appliquant aux statistiques sur les rapatriés, le poids relatif de chacun de ces deux groupes d'âges respectivement parmi les 5-14 ans et les 10-19 ans tel qu'observé à partir du recensement de la population. Ce faisant, on obtient alors une estimation de 14 813 enfants de 7-12 ans et 11 577 enfants de 13-19 ans. En faisant l'hypothèse que la structure par âge des rapatriés convoyés officiellement est à peu près la même que celle des autres, on arriverait alors à une estimation globale d'environ 40 000 enfants rapatriés âgés de 7-12 ans, et 31 300 enfants rapatriés âgés de 13-19 ans, en rapport avec l'effectif total de 365 979 rapatriés totalisés au 31 décembre 2003.

Ces estimations ne sont que très approximatives, elles restent évidemment très hasardeuses en regard des incertitudes qui pèsent sur l'effectif réel des rapatriés, d'une part à cette date du 31 décembre 2003, mais aussi sur son évolution depuis. On ne peut dire aujourd'hui combien d'enfants « scolarisables » seraient retournés en Côte d'Ivoire, ni combien d'autres seraient en revanche venus.

### **III.2.2 L'effectif des élèves et étudiants venus (« rapatriés ») de Côte d'Ivoire**

Au Burkina Faso, la situation scolaire est un peu mieux documentée qu'au Mali, bien que de manière très insuffisante. Le phénomène y est aussi d'une plus grande ampleur. Une première difficulté réside dans la connaissance des populations scolarisables. Les tranches d'âge retenues dans les chiffres publiés ne permettent pas de la déterminer ; une estimation approximative aboutit à un effectif d'environ 40 000 enfants rapatriés âgés de 7-12 ans (niveau primaire) et de 31 000 pour les 13-19 ans (niveau secondaire).

Pour les années scolaires 2002/03 et 2003/04, à la demande d'un comité interministériel, les deux ministères de l'éducation, le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) et le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS), ont recensés via leurs structures déconcentrées les effectifs des rapatriés scolarisés venus de Côte d'Ivoire. Une synthèse de ces chiffres a été réalisée par le CONASUR.

Tableau 2 : Effectifs des rapatriés scolarisés, selon le niveau d'enseignement, année scolaire 2002-03 et 2003-04

Niveau	2002/03		2003/04	
d'enseignement	MEBA / MESSRS	CONASUR	MEBA / MESSRS	CONASUR
Primaire		3 678		14 914
Secondaire général	1 214	349	1 496	2 255
Secondaire technique	70			
Supérieur	781	9		12

L'examen de ces données soulève des interrogations et permet quelques constats.

D'après les chiffres fournis par le CONASUR, le nombre de rapatriés scolarisés en 2003-04 est 4 fois supérieur à celui de 2002-03 pour le primaire et près de 7 fois supérieur pour le secondaire. De tels écarts soulèvent des questions. Quelle est la fiabilité respective des chiffres pour ces deux années scolaires ? Est-ce le fait d'une meilleure collecte des informations en 2003-04 ? D'un accroissement du nombre des rapatriés ? D'un impact plus important de mesures prises pour favoriser la scolarisation des enfants rapatriés ?

La comparaison de ces statistiques avec les chiffres récoltés au niveau du MEBA et du MESSRS révèle un manque d'harmonisation entre les sources, des cas d'incohérence. Par exemple, en ce qui concerne l'enseignement primaire, selon le tableau produit par le CONASUR/SP, l'effectif des enfants rapatriés scolarisés en 2003-04 est de 267 pour la Province de la Comoé et de 241 pour celle de Léraba, alors que selon un tableau produit par la DREBA de la région des Cascades ces effectifs sont respectivement de 1 014 et 1 133, pour cette même année scolaire ; soit un rapport environ de 1 à 4. Cette différence s'observe-t-elle pour les autres provinces ?

Pour le niveau secondaire général, les données du MESSRS indiquent pour l'année scolaire 2002-03 un effectif de 1 214 élèves contre 349 selon le tableau du CONASUR, et pour l'année scolaire 2003-04 les effectifs sont respectivement de 1 496 et 2 255 (CONASUR). Ces incohérences en sens inverse d'une année sur l'autre se doublent d'incohérences à l'intérieur même des statistiques du MESSRS pour l'année 2003-04. Là aussi, on peut se demander quels sont les « bons chiffres ».

Par ailleurs, le tableau de synthèse fourni par le CONASUR ne donne pas de chiffres pour l'enseignement secondaire technique. Selon les statistiques du MESSRS, en 2002-03, 70 enfants rapatriés étaient scolarisés dans ce type d'enseignement ; mais aucun au vu des tableaux relatifs à l'année 2003-04 !

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la différence entre les diverses sources consultées est bien plus importante. Pour l'année 2002-03, le tableau de synthèse fourni par le CONASUR mentionne seulement 9 rapatriés étudiants (1 à Ouagadougou et 8 à Bobo-Dioulasso), tandis que qu'un document du MESSRS fait état d'un effectif de 781 (773 pour l'Université de Ouagadougou et 8 pour l'IUT de Bobo-Dioulasso). Pour 2003-04, selon le CONASUR, l'effectif est alors de 12 (avec 3 étudiants pour les provinces du Kourwéogo, du Sanmatenga et de la Kompienga), tandis que le même document émanant du MESSRS ne fournit aucun chiffre...

Les tableaux de synthèse fournis par le CONASUR ne ventilent pas les données selon le sexe. Cela est en revanche le cas pour les statistiques du MESSRS relatives au secondaire. On peut ainsi observer que le pourcentage de filles parmi les «rapatriés » élèves au secondaire est de 34,4 % en 2002-03 et de 32,7 % en 2003-04 (d'après un tableau de synthèse).

Au niveau du primaire, selon des données de la DREBA de la région des Cascades pour l'année 2003-04, le pourcentage de filles est de 38,3 % dans la Comoé et de 38 % dans le Léraba.

Pour les deux pays, il demeure impossible d'apprécier le niveau de scolarisation parmi les rapatriés, et encore moins comment celui-ci évolue ; et fait évidemment défaut un suivi statistique des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire depuis 2002, s'accompagnant d'une méconnaissance de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques.

On peut juste fournir quelques indications, à partir de documents récoltés sur le terrain, sans valeur représentative. Ainsi, au Burkina Faso, d'après les données contenues dans une note du Président de la Commission Accueil et hébergement de la COPROSUR du Houet, relative à « la situation des rapatriés du début de l'opération au 30 septembre 2003 », sur un total de 8 440 « enfants » recensés, 40 % étaient déclarés scolarisés.

Par ailleurs, le conflit ivoirien a nécessairement eu un impact négatif sur les revenus de la migration, et donc très probablement aussi sur la scolarisation d'enfants burkinabé, restés au pays, et qui dépendait de ces revenus. Selon une récente étude sur les transferts de fonds des émigrés burkinabé, les frais de scolarité figurent parmi les dépenses les plus couramment

citées, mais sans indication plus précise ; les envois de fonds par les migrants depuis la Côte d'Ivoire seraient passés d'environ 50 milliards de francs CFA en 1998 à 27,5 milliards en 2001 (Ouedraogo, 2005), et on peut logiquement penser que la situation s'est encore dégradée depuis les événements de 2002. L'enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003 (INSD, 2003), à travers un module consacré à l'impact de la crise ivoirienne au cours des douze derniers mois, révèle ainsi que 85% des ménages qui bénéficiaient de transferts d'argent ont déclaré une diminution de ceux-ci, et 70 % ne plus rien recevoir du tout. Tandis que 6,1% des ménages (8,1% en ville, contre 5,7% en milieu rural) utilisaient les fonds habituellement reçus pour la scolarisation de leurs enfants, 8,5% ont déclaré des arrêts de scolarisation comme conséquence de la crise ivoirienne ; à noter que l'impact serait plus marqué en ville, avec un pourcentage double de celui relatif aux ménages ruraux : 15% contre 7,1%. Et l'impact serait très variable selon les régions (de moins de 1% à plus de 10% dans cinq des treize Régions, avec 15,7% dans le Nord).

En dépit de ces problèmes de complétude et de cohérence entre les statistiques disponibles, quelques constats peuvent être faits en termes de localisation des rapatriés et de leur niveau d'instruction (figures 1, 2 et 3) :

- La grande majorité des rapatriés scolarisés le sont dans l'enseignement primaire ;
- Toutes les provinces comportent des enfants rapatriés scolarisés, mais dans des proportions très variables : pour l'ensemble des rapatriés élèves du primaire et du secondaire, les effectifs varient de 7 dans la Komandjari à 4 446 dans le Houët, qui est de loin la province la plus touchée. Les cinq provinces les touchées sont, outre le Houët, le Poni (1 646), le Kadiogo (944), le Boulgou (940) et le Yatenga (886).

Figure 1 : Effectif des rapatriés scolarisés au primaire et au secondaire, selon la province, en 2003-04 (source : CONASUR/SP ; cf annexe)

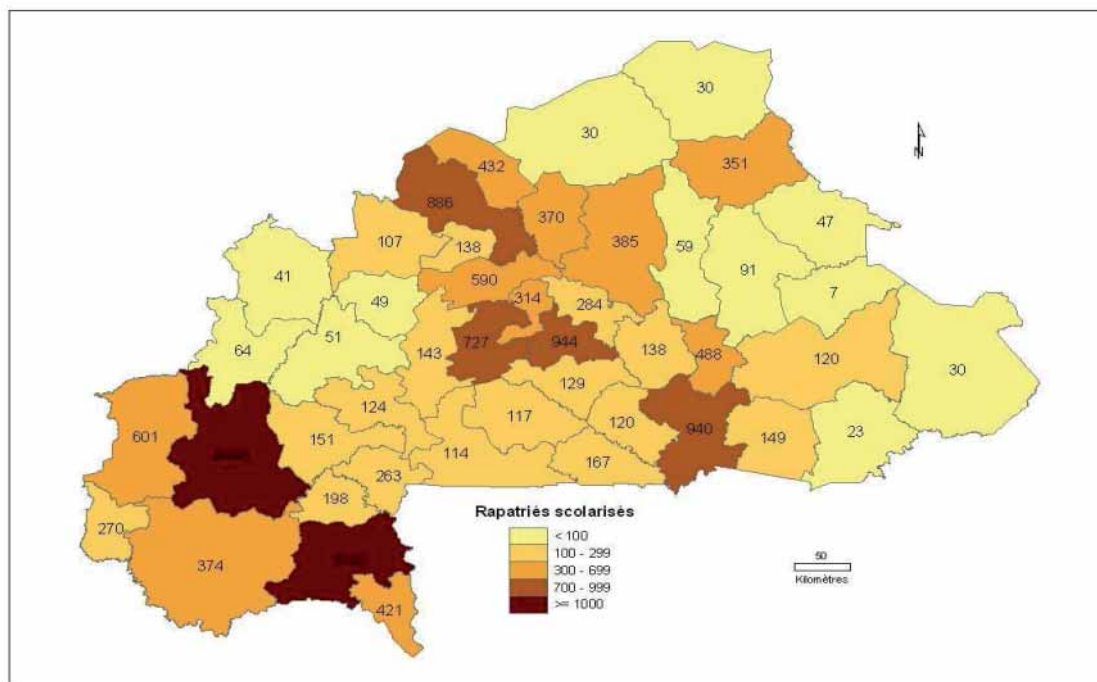


Figure 2 : Effectif des rapatriés scolarisés au primaire, selon la province, en 2003-04 (source : CONASUR/SP ; cf annexe)

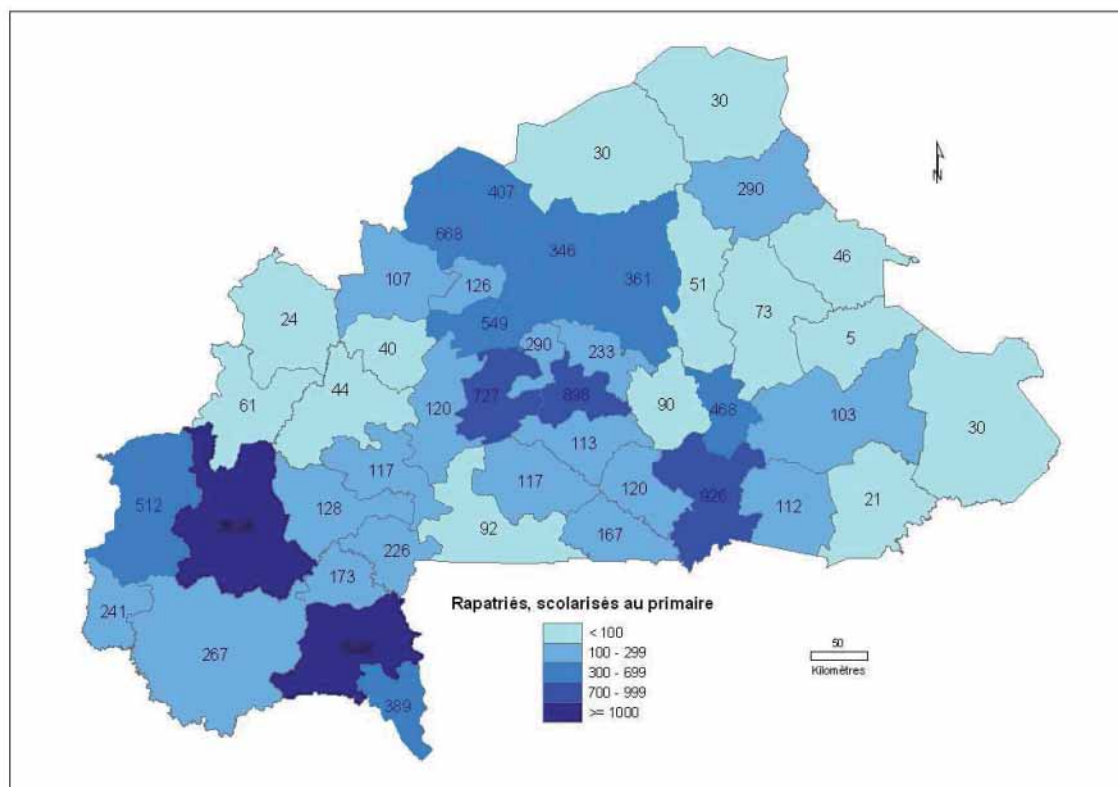
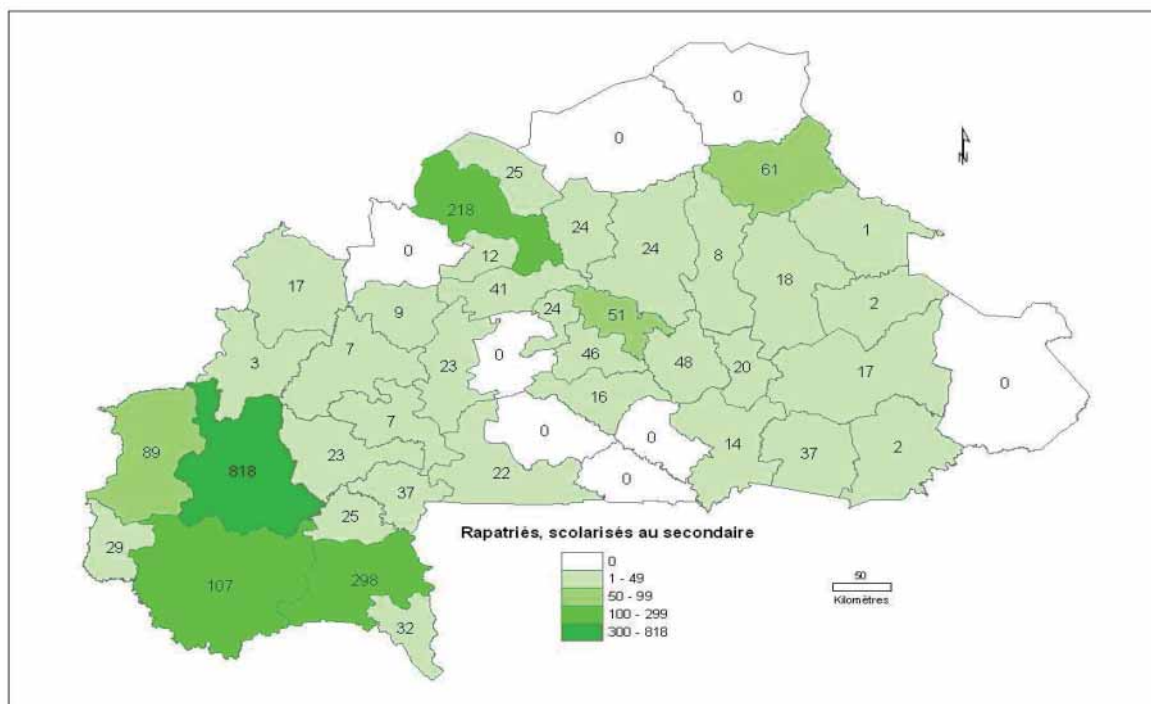




Figure 3 : Effectif des rapatriés scolarisés au secondaire, selon la province, en 2003-04  
(Source : CONASUR/SP cf. annexe)



Les tableaux de synthèse fournis par le CONASUR ne ventilent pas les données selon le sexe. Cela est en revanche le cas pour les statistiques du MESSRS relatives au secondaire. On peut ainsi observer que le pourcentage de filles parmi les rapatriés élèves au secondaire est de 34,4 % en 2002-03 et de 32,7 % en 2003-04 (d'après un tableau de synthèse).

Au niveau du primaire, selon des données de la DREBA de la région des Cascades pour l'année 2003-04, le pourcentage de filles est de 38,3 % dans la Comoé et de 38 % dans le Léraba.

### III.2.3. Le niveau de scolarisation des rapatriés

Sur la base des statistiques disponibles, compte tenu des problèmes de complétude et de fiabilité des données rencontrés, il s'avère impossible d'apprécier le niveau de scolarisation des rapatriés, tant au primaire qu'au secondaire.

On peut juste fournir quelques indications, à partir de documents récoltés sur le terrain, mais qui n'ont aucune valeur représentative. Ainsi, d'après les données contenus dans une note du Président de la Commission Accueil et hébergement de la COPROSUR du Houet, relative à



« la situation des rapatriés du début de l'opération au 30 septembre 2003 », sur un total de 8 440 « enfants » recensés, 40 % étaient déclarés scolarisés.

### **III.2.4 De l'impact du conflit ivoirien sur la scolarisation des enfants Burkinabé dans les familles non migrantes**

Ancienne et de forte ampleur, la migration Burkinabé vers la Côte d'Ivoire joue un rôle très important dans la vie de nombreuses familles Burkinabé restées au pays, notamment à travers les revenus de la migration. Bien qu'il n'y ait à notre connaissance aucune étude précise sur le sujet, on peut penser qu'un certain nombre d'enfants Burkinabé sont allés à l'école et ont pu poursuivre leur scolarité grâce à l'argent envoyé par des parents migrants en Côte d'Ivoire.

Le conflit ivoirien a nécessairement eu un impact négatif sur ces revenus de la migration, et donc très probablement aussi sur la scolarisation dépendante hier de ces revenus. Selon une récente étude sur les transferts de fonds des émigrés burkinabé, les frais de scolarité figurent parmi les dépenses les plus couramment citées, mais sans indication plus précise ; les envois de fonds par les migrants depuis la Côte d'Ivoire seraient passés d'environ 50 milliards de francs CFA en 1998 à 27,5 milliards en 2001 (Ouedraogo, 2005), et on peut logiquement penser que la situation s'est encore dégradée depuis les événements de 2002. L'enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003 (INSD, 2003), à travers un module consacré à l'impact de la crise ivoirienne au cours des douze derniers mois, révèle ainsi que 85% des ménages qui bénéficiaient de transferts d'argent ont déclaré une diminution de ceux-ci, et 70 % ne plus rien recevoir du tout. Tandis que 6,1% des ménages (8,1% en ville, contre 5,7% en milieu rural) utilisaient les fonds habituellement reçus pour la scolarisation de leurs enfants, 8,5% ont déclaré des arrêts de scolarisation comme conséquence de la crise ivoirienne ; à noter que l'impact serait plus marqué en ville, avec un pourcentage double de celui relatif aux ménages ruraux : 15% contre 7,1%. Et l'impact serait très variable selon les régions (de moins de 1% à plus de 10% dans cinq des treize Régions, avec 15,7% dans le Nord).

### **III.2.5 De l'impact du conflit ivoirien sur l'économie au Burkina Faso**

La crise ivoirienne a eu des répercussions relativement mitigées sur l'économie Burkinabé. En effet, contrairement aux inquiétudes que les autorités se faisaient sur les conséquences du déclenchement du conflit sur l'économie Burkinabé, on observe qu'au niveau macro, elle semble avoir subi très peu l'effet de cette crise. Au contraire, la croissance économique est passée de 4% en 2002 à 5% en 2003. En outre les recettes attendues ont été équilibrées au niveau du budget de l'État. Les sociétés d'États ont réussi à dégager pour l'année 2004, 318

milliards contre 297 en 2003 soit une hausse de 7% malgré un contexte défavorable dû à la crise ivoirienne, à l'accélération de la mondialisation de l'économie et à la flambée du coût du pétrole.... Pour les autorités, ces résultats relativement appréciables sont la résultante « de l'internalisation de la problématique de développement et de croissance de nos sociétés accompagnées de grands efforts de gestion et de bonne gouvernance » in Rapport du secrétariat sur la gestion des sociétés d'État (citée par l'hebdomadaire Burkinabé L'indépendant n° 619 du 19-7-2005).

Toutefois avec cette crise, des régions comme l'ouest du pays avec précisément la ville de Bobo Dioulasso et de Banfora, on a assisté à un certain marasme économique. En effet, les entrées financières se sont faites plus rarement depuis le déclenchement de la crise. De nombreux commerçants ne manquent pas de souligner que les affaires ne marchent plus avec le conflit en Côte d'Ivoire. *Depuis que ce conflit a commencé, nous ne faisons plus de recettes et beaucoup d'entre nous ont dû fermer leurs boutiques ou leurs entreprises. En tout cas ce conflit ne nous a pas du tout arrangé* ( S.Y, Commerçant au marché de Bobo Dioulasso)

Par ailleurs le tissu routier du Burkina se trouve très affecté à travers la Nationale n°1 et ce, au regard de la densité du trafic sur ce tronçon. Cela affecte conséquemment les dépenses allouées aux infrastructures routières, car depuis la crise ivoirienne, cette route nationale 1, reliant Ouagadougou à Bobo Dioulasso connaît une dégradation sérieuse. Un tel état de la route a obligé les autorités à procéder à sa réfection pour la troisième fois en moins de deux ans. Une réfection qui coûte à l'État Burkinabé et à ses partenaires plus de dix milliards de francs CFA.

Au niveau des familles, la crise a également affecté les budgets domestiques. Ainsi, J.-P Lachaud (2003) mentionne que même si les flux sont restés proportionnellement dans la même tranche, il reste que les destinataires ne sont plus souvent les mêmes. En effet, il explique cela par le fait que les Burkinabé qui vivaient en Côte d'Ivoire et qui sont revenus au pays avec leur économie songent d'abord à eux-mêmes qu'à la famille qu'ils appuyaient auparavant. Ce qui ne leur permet pas de redistribuer ou de partager cette économie avec la famille qui en bénéficiait avant.

## IV. SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES RAPATRIÉS ET DES MIGRANTS AU BURKINA FASO

### IV.1. Caractéristiques des migrants de retour : bien plus d'enfants et de femmes que d'hommes

Les principaux lieux de provenance des rapatriés étaient les régions de l'Ouest et du Sud de la Côte d'Ivoire ; surtout les zones San-Pédro, Daloa, Tabou, Vavoua, Gagnoa etc. Les rapatriés rentraient souvent par famille, composée en majorité de femmes et d'enfants (avec une proportion relativement importante d'enfants jamais scolarisés ou déscolarisés, mais pour lesquels il n'existe pas de statistiques). Lors de l'enquête sur le terrain, nous avons observé sur la base des statistiques fournies par la direction provinciale de l'Action Sociale du Houet, à la date du 25 janvier 2005, que sur 13430 rapatriés, on comptait 8481 enfants (scolarisés et non scolarisés) soit 63,1%, 3039 femmes (22,6%) et seulement 1910 hommes (14,3%). W. Heuler-Neuhaus signalait également dans son étude<sup>5</sup> que bien que ne disposant pas de statistiques exactes sur le nombre de Burkinabé revenus au pays, ce sont toujours les enfants et les femmes qui dominant encore parmi les rapatriés<sup>6</sup>. On peut même avancer que cette situation n'est pas particulière aux évènements de 2002, car déjà en 1999 avec les violences faites aux Burkinabé et au Maliens dans la localité ivoirienne de Tabou, on a dénombré plus d'enfants et de femmes que d'hommes. En effet, sur 10408 migrants de retour à l'époque dans le Poni, il y avait 64% d'enfants, 20,5% de femmes et seulement 15,5% d'hommes (MASSN, 2000). Très généralement des entretiens Avec différents interlocuteurs, il ressort que les hommes jouent souvent le rôle principal d'accompagnant des femmes et des enfants au pays. Ils reviennent y laisser femmes et enfants à des parents ou à des amis pour retourner en Côte d'Ivoire. D'ailleurs, un rapatrié rencontré à Ouahigouya dans la province du Yatenga déclarait en paraboles que : *ce n'est pas parce qu'un oiseau a été malencontreusement tué ou blessé par une pierre sur une branche d'arbre, que les autres oiseaux ne doivent plus se poser sur les branches de cet arbre*. En somme, ce proverbe traduirait leur volonté et leur désir de retourner en Côte d'Ivoire quel que soit le danger qu'ils peuvent encourir.

---

<sup>5</sup> Werner Heuler-Neuhaus, 2003 : Emigration du Travail des Burkinabè en Côte d'Ivoire et Impact de la Crise Politique Ivoirienne sur la Dynamique de Migration et les transferts,

<sup>6</sup> Opération Bayiri au 13/12/2002/ 53,1 % d'enfants, 30,4% de femmes et 16,5% d'hommes ; 28/01/2003 : 42,1% d'enfants, 35,4% de femmes, 22,4% d'hommes

Si les hommes sont enclins à repartir en Côte d'Ivoire, nombreuses sont cependant les femmes qui veulent rester au pays pour s'insérer dans le tissu social et économique du Burkina. C'est le constat observé à Bobo Dioulasso, avec 140 femmes qui bénéficient de séances d'alphabétisation par le truchement de l'Association Yelen de Lafiabouou.

Enfin, on a pu observer dans la liste des personnes qualifiées de "cas sociaux" que nous a fournie le COPROSUR à Pô que six enfants, ayant entre 5 et 6 ans, sont arrivés seuls, sans leurs parents (Voir en annexe la liste). Dans les autres localités visitées comme à Bobo, Ouahigouya ou Kaya, il est également ressorti que des rapatriés totalement désorientés étaient arrivés seuls à la suite de décès de membres de leurs familles ou de séparation forcée consécutive à la situation de violence ou d'insécurité.

#### **IV.2 : La situation dans les sites de transit et d'accueil**

Dès l'arrivée massive des rapatriés, le Conseil National de Secours d'urgence et de réhabilitation s'est activé à travers ses différents démembrements que sont les COPROSUR présidés par les Hauts-commissaires de chaque province ; Ils se sont impliqués activement dans l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'accompagnement des rapatriés dans leur village. Cependant, le véritable problème reste la réinsertion sociale.

Pour gérer la question du logement de ces rapatriés, des sites de transit et d'accueil ont vu le jour. Une visite sur le terrain a permis de voir que presque partout les rapatriés ont été accueillis en famille, dans des structures sociales (maisons des jeunes, écoles, maison de la femme) ou sportives (stades ou terrain de sport). Lorsque, il y avait un déficit ou une capacité limitée des structures sociales pour l'accueil, les autorités ont aménagé des sites d'accueil transitoire comme c'est le cas généralement dans les grandes portes d'entrées frontalières comme à Pô ou à Gaoua. Très souvent, les sites aménagés sont des espaces de fortune. Par exemple à Barkperena (Gaoua), le site présente un aspect plutôt désolant dans le paysage, un espace quasi-désert et aménagé sommairement (pas d'infrastructures). Les travaux d'aménagement se sont limités aux seules opérations de déblayage et de constructions des WC par l'Entreprise Oumarou Kanazoé. Seulement dix (10) trous creusés d'une profondeur d'un (01) mètre environ pour servir de WC et scellés de dalles. Ce site qui a été aménagé, pour faire face au flux de rapatriés de l'opération Bayiri, s'est avéré inopportun dans la mesure où la plupart des rapatriés enregistrés au niveau de Gaoua sont passés par la frontière ghanéenne qui se trouve être la plus proche.

Figure 4: Site d'accueil de Barkperena -Gaoua



En tout état de cause, les autorités n'ont jamais voulu encourager un espace uniquement réservé aux rapatriés, car cela pourrait entraîner quelques dysfonctionnements sociaux. Faut-il d'ailleurs rappeler que c'est cette vision des choses qui a milité à la destruction en 2002 du village de « Nimpoui ». Un village que construisaient des migrants de retour au carrefour de Sankoinsé, entre la Route Nationale n°1 et celle menant vers Koudougou. Si donc, les sites sont sommairement aménagés, les raisons sont d'éviter d'en faire des villages de migrants de retour. D'ailleurs, les responsables que nous avons rencontrés un peu partout prônent l'intégration de ces rapatriés ou migrants de retour dans leurs communautés de base. On peut relever que cette intégration n'est pas aisée. Accéder à un logement, surtout dans les centres urbains comme Bobo Dioulasso ou Ouagadougou est souvent assez ardu. Le témoignage émane d'une association des rapatriés de Côte d'Ivoire installée à Bobo qui révélait dans une lettre de sollicitation à des ONG et aux autorités leurs difficiles conditions de vie. Ainsi, dans cette lettre il est mentionné qu'à Sarfalao (secteur 17 de Bobo Dioulasso) plus de 90% des rapatriés vivent dans les non lotis du fait qu'ils ne peuvent pas se payer le luxe de louer des maisons dans les zones loties ou la location comme chère. Même dans les zones non



loties, les rapatriés rencontrent tous les problèmes du monde, car 95% des hommes n'ont pas de revenu sans emploi et c'est de là que découlent la plupart des problèmes<sup>7</sup>.

### **IV.3 Les problèmes d'insertion économique des rapatriés et des migrants de retour**

Comme le mentionne la brochure du CONASUR sur l'analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire, la population des rapatriés est composée essentiellement de personnes travaillant dans le monde agricole (25%). Leurs épouses sont généralement des ménagères (CONASUR, 2004 : 15). Il est évident que pour leur insertion économique, cette population optera surtout pour des activités agricoles. Ce qui nécessite la mise en leur disposition de terres cultivables. Pourtant, l'accès aux terres cultivables constitue une des préoccupations majeures aussi bien pour les autorités que pour les communautés elles-mêmes. Les terres sont de plus en plus rares et quand on accepte concéder un lopin de terre à des « frères » revenus de Côte d'Ivoire, c'est que celles-ci ne sont plus réellement productives. Le constat est que dans des régions comme les cascades, il existe, depuis le retour massif de Burkinabé dans cette région, quelques conflits sporadiques entre allogènes et autochtones autour de la question foncière. Ce qui peut entamer le tissu social si ces conflits deviennent récurrents. Ainsi un des interlocuteurs, travaillant sur la question des rapatriés et bien averti des difficultés liées à l'accès au foncier, témoignait que les rapatriés dans certaines contrées des Cascades sont simplement considérés comme des étrangers qui n'ont aucun droit à la terre chez eux.

À Ouahigouya comme à Kaya, le constat récurrent est que dans les déclarations des différents interlocuteurs, il est toujours noté que si les frères revenus de la Côte d'Ivoire sont toujours considérés comme des membres de la famille, en revanche certains d'entre eux qui n'avaient jamais songé revenir au pays, même en vacances, ont perdu leur droit d'accès à tout foncier. Les terres familiales, ou même les leurs, qu'ils exploitaient sont désormais occupées par d'autres. *Ainsi sont-ils partis à l'aventure, ainsi doivent-ils recommencer toute insertion économique*, concluait le DPAS d'une des provinces. Si de nombreuses difficultés

---

<sup>7</sup> Citation in extenso, avec seulement correction de forme, dans la lettre d'aide d'intervention de l'Association des rapatriés de la Côte d'Ivoire du secteur 17 de Bobo, 16 Février 2005

s'érigent pour l'insertion économique des rapatriés, c'est que cela est aussi lié à la pauvreté des familles ou des communautés de base de ces rapatriés. Ceux qui sont restés dans leur village ont un instinct de conservation, voire de protection, du peu déjà disponible. Un père nous a déclaré à Ouahigouya que n'eût été cette crise, il n'espérait même plus revoir son fils et même ses petits-enfants, car pour certains migrants Burkinabé en Côte d'Ivoire, le pays est souvent oublié, si ce n'est considéré comme un purgatoire. Pour certains d'entre eux, il existerait cette expression pour leurs enfants turbulents ou jugés difficiles : *Fô san ka mamsé, fô na lebgué Moogho*. (Si tu ne te calmes pas, tu retourneras en pays mossi).

En outre les autorités conscientes de ces difficultés tentent de juguler la situation par des initiatives d'insertion sociale et économique, comme par exemple l'expérimentation des petites irrigations dans des zones agricoles où des rapatriés ou des migrants ont été réinstallés avec d'autres agriculteurs. C'est aussi allant dans ce sens que le Secrétaire Permanent du CONASUR déclarait qu'il n'est pas indiqué d'isoler les rapatriés en les mettant dans des groupements spécifiques. Pour lui, ces rapatriés doivent faire l'effort de s'intégrer dans des groupements de base ou dans des organisation communautaires de base.

Mais ceux qui sont restés en ville sont en majorité sans revenus et cette situation les pousserait souvent à vouloir répartir. Un rapatrié de Bobo Dioulasso laissait entendre en février 2005, que si d'ici un mois sa situation ne s'améliorait pas, il préférerait retourner en Côte d'Ivoire, quel que soit le danger auquel il s'exposerait... Mieux vaut y aller que de rester ici au Burkina et de mourir dans un dénuement total, concluait-il.

L'insertion dans une ville cosmopolitique comme Bobo Dioulasso ou Ouagadougou n'est pas si facile, car c'est souvent la prédominance de l'individualisme et chacun s'y bat pour survivre.

#### **IV.4. La situation de scolarisation des enfants rapatriés et migrants de retour**

Comme nous le signalions plus haut, les statistiques sur les enfants scolarisés ou scolarisables ne sont pas entièrement disponibles. Cependant, si on considère que les étudiants et les élèves représentent 3% de la population des rapatriés et des migrants de retour (CONASUR, 2004 : 15) on peut estimer qu'environ près de 15000 élèves et étudiants sont revenus au pays. Cette estimation est sans doute en deçà de la réalité, car pour la réalité 2003-04, on a recensé 17169 enfants de rapatriés et de migrants de retour scolarisés au Burkina (voire tableau n° sur les effectifs des rapatriés scolarisés au primaire et au

secondaire). On pourrait donc supposer une proportion de 3 à 5% pour les rapatriés élèves et étudiants, ce qui évidemment permet d'estimer une population de rapatriés scolaires entre 15000 et 25000 élèves et étudiants. Pour accueillir l'ensemble des élèves et étudiants (70 élèves en moyenne par classe), il faudrait alors construire, 214 à 357 nouvelles classes. Si on suppose qu'une classe construite et équipée est de l'ordre de 5 000 000 (cinq millions), il faudrait entre 1 070 000 000 F CFA (un milliard soixante dix millions) et 1 785 000 000 F CFA (un milliard sept cent quatre vingt-cinq millions) pour uniquement les classes et leurs équipements.

Quant au nombre d'enseignants W. Heuler-Neuhaus ( :46) mentionnait que pour les enfants rapatriés, il faudrait employer en trois ans entre 321 et 880 nouveaux enseignants, afin de pouvoir assurer aux enfants déjà scolarisés des conditions au moins similaires -donc en comparaison des conditions mauvaises car le Burkina accuse le nombre moyen le plus élevé d'élèves -62- par enseignant des pays de l'UEMOA.

Quant aux enfants scolarisables qui n'ont pas eu une inscription dans des écoles, la DPAS du Houet nous fournissait des chiffres – datant du 24 janvier 2005- qui révèlent que sur environ 8841 enfants recensés en âge d'aller à l'école, 5075 n'étaient pas inscrits, soit 57,4%. Il est fort probable qu'il n'y ait plus d'enfants rapatriés scolarisables qui n'aient pas été inscrits sur l'ensemble du pays. La seconde phase approfondie de cette étude pourrait nous aider à mieux estimer leur nombre.

On peut, en plus des problèmes liés à la limite de l'offre éducative par l'Etat, recenser quelques autres problèmes majeurs que rencontrent les enfants des rapatriés et des migrants.

En effet, dans certaines écoles visitées, à Bobo la proportion des orphelins est très importante. Par exemple dans les écoles de Colma et de Sakaby A, on peut estimer à près de 22 0 23% la proportion des orphelins sur l'ensemble des élèves alors que cette proportion moyenne variait entre 11 et 15% pour les autres écoles de la région. Au cours de la seconde phase de l'étude nous pourrions mieux affiner et approfondir cette question des orphelins rapatriés.

Ce phénomène n'est pas uniquement urbain car dans certains villages tels, Sidimoukar situé à 8 km de Gaoua, sur l'axe Gaoua-Banfara, la configuration de la démographie scolaire a été profondément modifiée. En effet sur 307 élèves, 162 élèves étaient des rapatriés, soit près de 53% de l'ensemble des élèves. C'est en outre le quart d'entre eux qui sont orphelins, car les parents sont décédés dans les évènements tragiques de Tabou.



Tableau 3 : Effectifs des élèves de l'école de Sidimoukar

Clas -ses	Effectifs d'ensemble			Effectifs des élèves rapatriés			Effectifs des élèves non rapatriés		
	Garçons	Filles	TO-TAL	Garçons	Filles	TO-TAL	Garçons	Filles	TO-TAL
CP1	39	43	82	21	23	44	18	20	38
CP2	30	18	48	30	18	48	0	0	0
CE1	50	37	87	25	17	42	25	20	45
CE2	29	7	36	5	0	5	24	7	31
CM1	21	6	27	13	0	13	8	6	14
CM2	17	10	27	8	2	10	9	8	17
TOTAL	186	121	307	102	60	162	84	61	145

De manière générale, on peut également relever quelques problèmes récurrents auxquels les rapatriés et les migrants de retour font face au niveau de leur scolarisation.

- **Les problèmes de fournitures, les manuels scolaires et les frais de scolarité.** Les élèves rapatriés manquent de fournitures, de manuels scolaires du fait de l'incapacité de leurs parents à les leur procurer. En outre, ils sont incapables d'honorer les frais de scolarité ainsi que les frais d'inscription aux examens scolaires ;
- **Le manque des pièces administratives :** La majorité des élèves rapatriés ne possèdent pas de pièces administratives permettant de les identifier et de connaître leur niveau de scolarisation ;
- **Les charges de fonctionnement et la perturbation pédagogique :** les charges supplémentaires engendrées par l'accueil des élèves rapatriés créent un dysfonctionnement et perturbent l'encadrement pédagogique ;
- **L'inexistence de certaines filières :** en effet, l'absence de certaines filières dans le système de l'enseignement Burkinabé a empêché un bon nombre d'élèves et d'étudiants de poursuivre leurs études ;

- **Un suivi scolaire inexistant** : dans la grande majorité des cas, le suivi scolaire des enfants rapatriés reste défaillant. Très généralement l'appui apporté par les structures partenaires et les associations consiste essentiellement à trouver une place dans un établissement scolaire. Pourtant, la plupart de ces enfants ayant subi des traumatismes psychologiques n'arrivent pas à se défaire de cela et à se concentrer en classe. Dès lors, les responsables d'établissements, primaires et secondaires, signalaient que les résultats sont médiocres pour plus de 60%. Les causes ne seraient donc pas liées au faible niveau des enfants ou à leur difficile adaptation au programme scolaire Burkinabé. C'est un aspect qui mérite d'être approfondi lors de la seconde phase de l'étude.

## **V. MESURES ET REPOSES du BURKINA FASO FACE A LA CRISE IVOIRIENNE ET A SES EFFETS**

### **V.1 Au plan institutionnel et administratif**

#### **V.1.1 Dispositif d'accueil : « Opération Bayiri »**

Face à l'ampleur de la crise ivoirienne, le Gouvernement Burkinabé a adopté un dispositif d'alerte préventive dont une des composantes consiste à organiser dans des conditions humaines requises le retour des Burkinabé au pays.

La réalisation de cette volonté politique d'organiser le rapatriement des compatriotes s'est traduite par le lancement de l'opération « Bayiri », pilotée par le CONASUR.

Créée depuis 1973 sous le nom de Sous Comité de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (SCLES), la structure est assortie d'une volonté politique des autorités du pays de faire face aux conséquences des grandes sécheresses des années 1973, 83 et 84. Elle deviendra en 1985, Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse, dotée d'un Secrétariat Permanent, chargé de l'exécution des tâches de coordination et de supervision.

Avec la proclamation de la Décennie Internationale de prévention des Catastrophes Naturelles (1990-2000) par les Nations Unies et l'adhésion du Burkina Faso au Programme d'Ajustement Structurel (PAS), la CNLES s'est révélée limitée face aux fonctions et attributions qui lui sont dévolues. Elle se doit de prendre en charge les calamités telles que les inondations, les feux de brousse de grande ampleur, les incendies et les mouvements de

populations des suites de tensions sociales (réfugiés, déplacements de réfugiés, rapatriés Burkinabé résidant à l'étranger).

Ainsi, a été institué le CONASUR en remplacement de la CNLES en mars 1993.

Depuis, le 30 décembre 2004, le Comité a été érigé en Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) avec les démembrements suivants :

- Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ;
- Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ;
- Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ;
- Conseil Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation.

Il est une structure publique à vocation sociale et humanitaire, regroupant à la fois les partenaires techniques, les Associations, les ONG, les bailleurs de fonds. Le CONASUR est chargé essentiellement de :

- mettre en œuvre un plan de secours d'urgence ;
- concevoir et élaborer des programmes sectoriels d'interventions en cas de calamités naturelles y compris la réhabilitation ;
- former le personnel à la prévention des catastrophes naturelles et en gestion des programmes de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- informer, sensibiliser les populations sur les mesures préventives à adopter en vue d'atténuer en cas de catastrophe naturelle, les conséquences sur leurs vies ;
- superviser, appuyer et encadrer les structures décentralisées du CONASUR dans la mise en œuvre des programmes.

### **V.1.2 Mise en œuvre de l'Opération Bayiri**

L'opération Bayiri est reconnue comme la stratégie nationale qui a été mise par les autorités Burkinabé pour ramener certains Burkinabé de la situation difficile qu'ils connaissaient à la suite de la crise ivoirienne déclenchée le 22 septembre 2002. Cette opération Bayiri a coûté, selon le premier ministre Burkinabé Paramanga E. Yonli lors de son discours à la Nation

devant l'Assemblée nationale en Mars 2003, 435.299.150 francs CFA et il faut y ajouter les dépenses engagées pour la sécurisation des frontières.

La mise en œuvre de l'Opération Bayiri est fondée sur un plan d'accueil qui prévoit des stratégies de coordination dans la prise en charge du rapatrié depuis sa zone d'expulsion à sa localité d'origine ou d'accueil.

Cette phase d'assistance humanitaire d'urgence a porté essentiellement sur l'accueil des rapatriés en territoire Burkinabé. A cet effet, des sites d'accueil et centres de transit ont été créés suivant les prévisions de deux zones d'entrée possibles des expulsés de la Côte d'Ivoire :

- Axe Pô- Ouagadougou via le Ghana ;
- Axe Sud Ouest formant la frontière entre le Burkina et la Côte d'Ivoire par les points de passages possibles (Banfora, Batié, Gaoua et Léo).

Ainsi, les sites d'accueil suivants ont été identifiés :

- Province de la Comoé (Yendéré et Mangodara) ;
- Province du Poni (Kampti, et Dola) ;
- Province du Nounbiel (Boussoukoula).

Ils sont situés non loin de la route principale et accessible aux bus et aux camions. Ils constituent des aires aménagées d'une superficie exploitable de 2 500 m<sup>2</sup>, équipées de latrines et d'un local d'entreposage de vivres. Ils sont principalement destinés à :

- l'identification et au recensement des personnes déplacées ;
- une première médication sommaire des malades ;
- la vaccination des déplacés ;
- l'alimentation en eau potable et à la restauration légère des rapatriés.

La durée de séjour du rapatrié dans le site d'accueil est prévue pour quelques heures, sauf exceptionnellement pour les personnes en difficulté.

De même, les centres de transit ont été constitués dans les principales villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et les chefs lieux des provinces frontalières avec la Côte d'Ivoire et le Ghana. Il s'agit de :

- Province du Kadiogo : Ouagadougou ;
- Province du Houet : Bobo Dioulasso ;
- Province de la Comoé : Banfora ;
- Province du Poni : Gaoua ;
- Province du Nahouri : Pô ;
- Le centre de transit forme une aire de 50 000 m<sup>2</sup> (250m x 200m) qui comporte :
  - une aire d'implantation de 500 tentes ;
  - un centre d'administration ;
  - un centre de santé et de vaccination ;
  - une aire de cuisine et distribution de nourriture ;
  - une aire de parking pour débarquement ;
  - une aire de parking pour embarquement.

Ils sont aménagés à l'effet de permettre le séjour et l'hébergement des déplacés pour une durée maximale de trois jours. Ils sont destinés à :

- assurer le repos et la restauration des populations déplacées ;
- compléter l'identification et le recensement des populations déplacées ;
- prendre en charge les malades ;
- mettre en place les programmes d'assistance aux déplacés (protection, éducation, formation, sensibilisation, surveillance épidémiologique...) ;
- permettre la distribution des kits de survie.

### **V.1.3 Statistiques et répartition spatiale des rapatriés**

L'absence de système viable de collecte de données exploitables sur les rapatriés a constitué un handicap dans les investigations qui devraient conduire à présenter une situation exhaustive des rapatriés dans leurs zones d'accueil.

En effet, plusieurs sources de renseignement présentent différemment les données sur la situation des rapatriés. D'une part, l'opération Bayiri a enregistré 7.172 rapatriés. D'autre part, un nombre de 276.000 rapatriés a été officiellement communiqué à la date du 30 avril 2003 sur la base des enregistrements réalisés par les forces de sécurité des postes frontaliers qui ont considéré toute personne ayant franchi la frontière pendant la période de la crise

comme rapatriés. En outre, compte tenu de la porosité des frontières, il est probable que le nombre officiel soit sous-estimé. Cependant, il convient de nuancer ce nombre qui paraît global en ce sens qu'il n'exclut pas les possibilités de retours volontaires.

A cet effet, les sondages réalisés auprès des rapatriés eux-mêmes ont révélé que 20% de personnes retournées ne constituent pas systématiquement des rapatriés. Ainsi, l'effectif des rapatriés pourrait être estimé à 400 000 personnes.

*La faiblesse de cet effectif pourrait s'expliquer par plusieurs raisons :*

- le manque d'information sur les possibilités d'enregistrement ;
- le faible niveau d'éducation des rapatriés (stress et ignorance) ;
- la position géographique du rapatrié par rapport au chef lieu du département (distance) ;
- le manque de moyen pour assurer les frais de déplacement ;
- des intentions de retour après la crise en raison de leurs biens et richesses restés en Côte d'Ivoire (constructions, plantations, etc.).

De tout ce qui précède, force est de reconnaître que la situation des rapatriés reste tributaire de l'évolution de la crise en Côte d'Ivoire, d'où la nécessité de prendre en compte les deux principales éventualités suivantes : le retour à la paix et le regain de tension.

La fin de la crise en Côte d'Ivoire aura pour conséquence probable, le retour dans ce pays d'au moins 25% des rapatriés, à considérer dans la planification des interventions. A l'inverse, le nombre de rapatriés pourrait atteindre 500.000 personnes, soit plus du double de l'effectif actuel à prendre en compte dans la planification de l'appui à la réinsertion socioéconomique.

#### **V.1.4 Acquis et insuffisances du dispositif d'accueil**

Dans la mise en œuvre du dispositif d'accueil, des acquis et insuffisances ont été constatés.

Au titre des acquis, on note les points de satisfaction suivants :

- l'opération Bayiri a permis de sauver la vie d'au moins 7 172 personnes menacées ou en pleine détresse ;
- la vaccination des rapatriés qui a permis de réduire les risques d'épidémies ;

- la disponibilité des sites d'accueil et centres de transit (équipement) permet de faire face à toute éventualité de rapatriement ;
- la prise en charge alimentaire, matérielle et logistique des rapatriés ;
- un éveil de solidarité patriotique par la mobilisation de la communauté nationale ;
- le soutien de certains partenaires techniques et financiers.

Au titre des insuffisances, il a été constaté :

- la faiblesse organisationnelle dans les zones de départ des rapatriés ;
- l'absence d'un système viable de collecte de données exploitables sur les rapatriés ;
- les difficultés d'accès aux sites d'accueil et de centres de transit par les rapatriés hors convois « Bayiri » ;
- des insuffisances dans l'opérationnalité du dispositif (près de 75% des sites d'accueil et des centres de transit programmés n'ont pas été opérationnels) ;
- l'insuffisance et/ou le manque d'équipement et de mesures d'accompagnement des COPROSUR dans la gestion des structures d'accueil et des rapatriés ;
- l'insuffisance de coordination entre les structures centrales impliquées dans la gestion des rapatriés (multiplicité des fiches de collecte de renseignements adressés aux COPROSUR) ;
- la faible participation des partenaires dans la mise en œuvre du dispositif d'accueil.

## **V.2 Au plan de l'insertion socioéconomique**

### **V.2.1 Une insertion économique par le secteur agro-pastoral**

Depuis 2003, le gouvernement a lancé un programme d'appui à la réinsertion socio-économique des rapatriés de la Côte d'Ivoire avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Ce programme est centré essentiellement sur la production agricole, halieutique et forestière. Il s'agissait pour les autorités d'utiliser les connaissances acquises par les rapatriés pour renforcer la productivité et la production nationales, tout en permettant aux intéressés de (re) gagner leur vie et de se réinsérer dans la société Burkinabé.

D'un montant total de 3 milliards, ce programme visait à doter les rapatriés de moyens pour s'insérer rapidement dans le tissu productif national. L'un des aspects fondamentaux de cette

stratégie de réinsertion socio-économique repose par exemple sur les petites irrigations pour la production de cultures contre saisonnières.

Les rapatriés souhaitent entreprendre essentiellement des activités agricoles, d'élevage, de commerce et d'artisanat.

Tableau 4 : Actions pour une insertion socioéconomique des rapatriés

N°	Volet du plan d'actions	Coût (CFA)
01	Assistance alimentaire	1 010 651 200
02	Assistance aux femmes, chef des ménages	2 000 000
03	Santé	76 959 498
04	Distribution/semence	80 069 275
05	Distribution/insecticide	520 000
06	Hydraulique villageoise	127 000 000
07	Scolarisation	101 640 600
08	Communication	7 420 000
09	Appui administratif	8 000 000
10	Environnement	9 745 250
11	Comité de suivi	6 000 000
	<b>Total</b>	<b>1 430 005 823</b>

De concert avec les partenaires au développement, le Gouvernement a procédé à l'élaboration d'un plan multisectoriel de réinsertion socio- économique des rapatriés. Le document du plan qui a obtenu le consensus des experts nationaux et internationaux est disponible; il prévoit des programmes sectoriels budgétisés dont la mise en œuvre permettra non seulement une sédentarisation des rapatriés mais surtout des sources de revenus économiques susceptibles de favoriser leur insertion sociale. D'un montant d'un milliard quatre cent trente millions cinq mille huit cent vingt trois francs CFA (1 430 005 823), le plan se compose de plusieurs secteurs d'interventions.

Ces actions ainsi identifiées, constituent les préoccupations actuelles des rapatriés. Ils se sont organisés en petites unités d'exploitation économique, mais manquent véritablement de ressources financières pour la mise en œuvre des programmes d'activités en raison de la



situation d'extrême pauvreté que connaît le pays. Par conséquent, ils sont réduits à des conditions précaires de vie et ne possèdent aucune source de revenu stable d'où l'installation de la misère sous toutes ses formes. Si le plan prévoit la distribution de semences, et d'insecticides la question de l'accès à la terre reste entière.

Cette préoccupation est d'autant plus fondée quand on sait que les problèmes fonciers existent un peu partout dans le du pays. On peut à la lumière de cela analyser le contenu du plan opérationnel qui lui a été élaboré pour faire face aux problèmes d'ensemble des rapatriés.

### **V.2.2 Contenu du plan opérationnel**

Après la phase d'assistance humanitaire d'urgence, le Gouvernement s'est préoccupé de créer des conditions favorables à l'épanouissement social des rapatriés dans leurs milieux d'accueil par l'adoption et la mise en œuvre dudit plan qui a pris effet en août 2003.

Il a été élaboré par une équipe de sept experts nationaux désignés dans quatre départements ministériels ; il a connu la participation des douze (12) ministères directement concernés par sa mise en œuvre en vue d'obtenir les informations nécessaires : les ressources actuellement disponibles (dans les projets et programmes en cours) et celles à rechercher, de même que les sources de financement. Il s'agit des ministères suivants : Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Environnement et du Cadre de Vie, Information, Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ressources Animales, Promotion de la Femme, Sécurité, Santé, Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse, Enseignement de Base et de l'Alphabétisation et Promotion des Droits Humains.

Il s'appuie sur les besoins prioritaires exprimés par les rapatriés, principaux bénéficiaires des activités identifiées : alimentation, santé et éducation et appui aux activités économiques génératrices de revenus (agriculture, élevage, commerce et artisanat). Le plan opérationnel se veut un référentiel d'activités nécessaires à la réinsertion socioéconomique des rapatriés et repose sur une stratégie d'actions intégrées dans sa mise en œuvre.

Il précise les principales approches de réalisation de la réinsertion socioéconomique des rapatriés qui sont fondées sur :

- le renforcement des programmes existants dans la perspective d'intégrer les besoins des rapatriés ;

- la relecture de certains programmes en vue de leur adaptation aux nouveaux groupes de besoins exprimés ;
- l'initiation de nouveaux programmes nécessaires à la prise en charge des besoins de réinsertion socioéconomique.

Il convient de souligner que dans sa conception actuelle, le plan opérationnel s'appuie essentiellement sur les propositions faites par les départements ministériels. Les activités à réaliser qui portent sur une période de trois ans sont regroupées en trois volets qui sont les suivantes.

### ***V.2.2.1 Les actions humanitaires d'urgence***

En raison de la persistance de l'affluence des rapatriés, il s'avère indispensable de poursuivre l'exécution des actions humanitaires d'urgence. Elles consisteront à organiser les activités d'accueil, d'assistance et de transfert des rapatriés vers leurs localités d'origine. De même, compte tenu de l'état de précarité dans lequel se trouvent les rapatriés, l'assistance alimentaire, l'aide au logement et l'apport de vêtements aux rapatriés s'imposent avec acuité parmi les impératifs à satisfaire d'ici la fin de l'année 2003. Le coût total des actions humanitaires d'urgence s'élève à 4 425 939 370 francs CFA, le financement est à rechercher.

### ***V.2.2.2. Les actions à court terme***

Au-delà des actions humanitaires d'urgence, une priorité sera réservée à la couverture des besoins urgents des rapatriés. Il s'agira de prendre en charge leurs besoins vitaux dont la satisfaction est indispensable au cours de l'année 2003. Le coût total des actions à moyen terme s'élève à 9 285 310 963 francs CFA dont 6 520 110 963 francs CFA sont acquis et 2 765 200 000 sont à rechercher, selon le CONASUR .

### ***V.2.2.3. Les actions à court terme***

Elles s'inscrivent dans le cadre de la poursuite, du renforcement et de la consolidation des actions du plan en vue d'une réinsertion harmonieuse de la réinsertion des rapatriés dans leurs milieux d'accueil. Il s'agit des actions à réaliser pendant la période de 2004 et 2005. Le coût des actions à moyen terme est de 13 329 311 574 francs CFA ; 7 879 887 774 francs CFA sont acquis et 5 449 423 800 francs CFA restent à rechercher, selon le CONASUR.

### V.2.3. Situation d'Exécution du Plan Opérationnel

Le plan opérationnel a connu deux phases d'exécution dans sa mise en œuvre. Des réalisations importantes, on peut retenir les actions ci-après :

1. Au titre du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), les activités réalisées dans le cadre du PNDSAIL, ont porté essentiellement sur le financement de microprojets autour des aménagements pour améliorer la production agricole et pastorale, la transformation des produits agricoles, de cru et du lait, les formations etc. ;
2. Au total, 1 746 microprojets ont été financés à hauteur de 2,806 milliards de francs CFA sur une prévision de 3 milliards , soit un taux de réalisation financière de 93,3% ; 12 000 rapatriés dont des femmes chefs de ménages ayant de nombreux enfants en charge ont été bénéficiaires ;
3. Au titre du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, le coût total des activités exécutées s'élève à 782 759 000 FCFA et portent sur :
  - la construction de 2 CEG et 8 salles de classes plus des équipement ;
  - le recrutement et l'affectation de 64 professeurs de CEG ;
  - le recrutement et la formation de 305 professeurs de CEG ;
  - le renforcement de la dotation des cantines scolaires ;
  - l'octroi de bourses d'études à 13 étudiants tous cycles confondus.
4. Au titre du Ministère de la Santé, les activités traditionnelles de vaccination, organisées par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires se sont poursuivies et ont concerné principalement 30 000 enfants. Du reste, les rapatriés ont bénéficié des mêmes conditions de prestation de soins médicaux courants que les populations autochtones ;
5. Au titre du Ministère des Ressources Animales, 502 rapatriés ont bénéficié dans le cadre du PNDSAIL d'appuis financiers d'un montant de 209 122 869 FCFA pour entreprendre des activités de production d'animaux à cycle court ;

6. Quant au Ministère de l'Information, il a procédé à la couverture des événements majeurs ayant marqué la gestion des rapatriés en vue de maintenir la mobilisation sociale autour de la réinsertion socioéconomique des rapatriés ;
7. Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale a poursuivi de concert avec les partenaires au développement les programmes d'assistance alimentaire en faveur des rapatriés. A cet effet, le Programme Alimentaire Mondial a déployé 303 ,895 tonnes de vivres pour soutenir les activités de production des organisations paysannes ayant à leur sein des rapatriés ; le CONASUR a apporté une aide en vivres d'un montant de 2 366 000FCFA à une Association de femmes rapatriées ;
8. D'autre part, l'UNICEF a poursuivi encore cette année son programme d'appui en fournitures aux élèves rapatriés.

### **V. 3. L'engagement de la société civile**

La notion de solidarité s'est manifestée au début de la crise avec un grand empressement. Toutes les structures humanitaires voulaient exprimer leur solidarité face à cette catastrophe humaine de voir un retour massif de Burkinabé, alors que le pays n'était pas préparé à cela. Par exemple, à Bobo-Dioulasso, l'Alliance chrétienne pour la coopération économique et le développement social (ACCEDES) s'est illustrée dans l'aide aux rapatriés. Elle a initié un programme de secours d'urgence à leur profit. Avec l'aide de l'Action sociale, elle a identifié 1 100 personnes environ qui étaient dans le besoin. Une fois par semaine une dotation alimentaire a été offerte. Il s'agit de riz (35 tonnes), du haricot (5,5 tonnes), du sel (25 sacs de 25 kgs), du savon (726 boules), du sucre (1 tonne), de l'huile (21 fûts de 200 litres). Par ailleurs des habits leur ont été distribués.

Une seconde phase a consisté en des activités de développement. De petits prêts dont les montants varient de 50 000 à 150 000 FCFA ont été attribués pour être remboursés à moitié, au bout de cinq mois. Beaucoup sont à jour de leur remboursement. Les sommes remboursées seront utilisées dans le cadre de la scolarisation des enfants rapatriés. Ainsi, des élèves (92) ont bénéficié de fournitures scolaires. Certains ont réussi à créer une activité génératrice de revenus grâce à cette aide de l'Alliance. La première phase a englouti 14 813 885 FCFA et la seconde 8 750 000 FCFA. L'ACCEDES a aussi mené des opérations ponctuelles de distribution de vivres dans la ville de Bobo (230 sacs de 25 kg de riz, 115 sacs de 100 kg de maïs), à Bérégadougou (80 sacs de 25 kg de riz, 40 sacs de 100 kg de maïs), à

Niangoloko (100 sacs de 25 kg de riz, 50 sacs de 100 kg de maïs), pour un total de 5 543 500 FCFA.

#### **VI.4 La contribution des partenaires au développement**

Dans cette section nous traitons spécifiquement de l'appui des partenaires au développement pour la prise en charge éducative des enfants. Cependant, ce n'est pas de façon exhaustive que nous faisons le bilan de l'appui apporté par les différents partenaires au développement. Ceci pourra être plus approfondi lors de la seconde phase de l'étude. Ainsi, huit (08) partenaires au développement ont eu des actions en faveur des rapatriés. Il s'agit de : AEC, FAO, Croix-Rouge, GTZ (PRSR), PAM, Plan, PNUD, UNESCO, UNICEF. Le PDRSO, projet gouvernemental intervient aussi. Leurs domaines d'intervention sont multiples et variés : assistance, transport, logement, scolarisation.

L'UNICEF a apporté son appui traditionnel aux enfants à travers l'éducation, la santé. En 2003, elle apportait à 15 000 élèves rapatriés, à travers le CONASUR, un appui en fournitures scolaires. En outre, au regard des classes pléthoriques et pour permettre aux écoles d'accueillir le maximum d'enfants pour l'éducation, l'UNICEF a doté certaines écoles de matériel et mobilier scolaires. Il importe de souligner qu'au-delà de l'appui aux élèves rapatriés, l'UNICEF a entrepris la formation et le recyclage de 130 enseignants à l'éducation pour la paix et la gestion des crises. C'est une approche citoyenne qui participait à faire des enseignants au contact avec les rapatriés et surtout les plus petits des agents qui n'enflamment pas la situation mais qui aident à la baisse de la tension. En outre c'est l'UNICEF qui a aussi appuyé à l'alphabétisation de nombreux rapatriés dont des femmes avec l'association *Yelen* de Bobo. Globalement l'appui de l'UNICEF sur deux ans est estimé à près de 300 millions de francs CFA.

L'ONG Plan International également soutenu l'éducation des enfants dans ses sept provinces d'intervention. Ainsi, de nombreux élèves rapatriés ont pu retrouver le chemin de l'école grâce à cet appui. En effet, cette ONG prend en charge les  $\frac{3}{4}$  de la scolarité de tous les élèves. En plus, elle les dote en kits scolaires et apporte un appui pour la cantine scolaire. Soulignons que la cantine scolaire est aussi soutenue par le Programme alimentaire mondial (PAM). La cantine est un élément stratégique dans la motivation des élèves rapatriés à fréquenter leur école. Ainsi, nombreux sont les élèves qui n'ont que la cantine comme repas quotidien. Selon un Directeur d'école à Gaoua, lorsqu'il y a rupture de vivres les élèves ne viennent plus classes. C'est dire à quel point ils sont confrontés à des difficultés alimentaires.

Selon le directeur adjoint de "Aide à l'Enfance Canada" (AEC) de la Région des Cascades et des Hauts Bassins, 1 013 scolaires (8-16 ans) de la Comoé et 610 élèves de la Léraba ont pu bénéficier d'un appui en fournitures de son institution. Le coût global du projet est estimé à 1 050 000 F CFA.

Mis à part le volet éducation, les ONG et les associations en partenariat avec le Gouvernement interviennent aussi pour assurer la formation des rapatriés et aider à la production. Toutefois, il faut signaler que de nombreuses ONG nationales tels le TOCSIN, ont également apporté leur appui au plan moral et matériel pour les élèves et les étudiants. Globalement, on peut retenir que les actions initiées dans le cadre de la gestion des conséquences de la crise en Côte d'Ivoire, depuis les événements de Tabou jusqu'aux récents événements de Septembre 2002, ont concerné trois principaux domaines dans lesquels interviennent généralement les ONG et les associations :

- l'accueil,
- l'installation,
- l'insertion socio-économique.

## **VI EFFETS DES MESURES ET DES ACTIONS PRISES**

### **VI.1 Appui à la production agricole et aux activités génératrices de revenus**

Ce volet a été réalisé par étape successive : sensibilisation des responsables administratifs villageois ou des communautés villageoises, démarche auprès des chefs de terre afin de faciliter l'accès à la terre aux rapatriés, octroi d'équipements et d'intrants agricoles, octroi de crédits, suivi et évaluation, conseil et encouragement.

Dans le Sud-Ouest par exemple, la GTZ a initié le "Projet Réintégration Sociale des Rapatriés, en abrégé (PRSR)". Selon l'assistant du projet interviewé, le PRSR est estimé à 45 millions Fcfa. Il s'étale sur une période de deux ans, de Juin 2003 à juin 2005.

Le projet, dont l'objectif était de parvenir à un "modèle réussi de réintégration des rapatriés" a touché environ trois mille personnes, réparties dans trois provinces de la région : la Bougouriba, le Noubiel et le Poni. Selon lui, en 2004, 15 millions de crédits ont été accordés aux producteurs. Etaient concernés, les volets suivants : jardinage, élevage, vaccination de la volaille, production de charbon de bois, fabrique de savon, du dolo, menuiserie, mécanique, maçonnerie, etc.

En moyenne, 10 000 personnes ayant eu accès au crédit ont pu rembourser 10 % seulement du crédit contracté. Les sommes remboursées étaient placées à la Caisse Populaire et permettent de financer d'autres types d'activités.

Quatre (04) forages ont été réalisés dans quatre villages pour lesquels 60 000 Fcfa ont été demandés à chaque village bénéficiaire : Kompi, Moulera et Hello-Bodo dans le Poni et Ourkomou dans la Bougouriba.

Il existe un comité de coordination, composé de cinq (05) personnes. Ce comité initie une rencontre périodique d'évaluation et une évaluation annuelle des activités menées afin de capitaliser les apports des services impliqués et de planifier la suite des travaux. 30 personnes dont 10 femmes étaient impliquées dans le processus d'élaboration. La mise en œuvre était assurée par 20 personnes. 05 personnes étaient chargées du suivi et de l'évaluation.

Etaient présents dans chaque village bénéficiaire du projet, un groupe d'animateurs de quatre personnes, trois hommes et une femme. Au niveau départemental, les directeurs provinciaux travaillent avec des animateurs et jouent le rôle de superviseur.

Enfin, l'Aide à l'enfance Canada (AEC) sur la base des Fonds Canadiens aux Initiatives locales (FCIL) intervient en appui des activités génératrices de revenus des femmes dans le Houet et la Comoé. Il procède à la formation et accorde des crédits dont le montant varie entre 20 000 et 50 000 Fcfa suivant l'activité menée.

## **VI.2 L'effet des mesures gouvernementales prises pour l'accueil scolaire des enfants**

L'accueil puis l'inscription des élèves rapatriés dans les établissements scolaires (publics) a été fait conformément au mot d'ordre du gouvernement, à travers des notes et de lettres circulaires émanant des deux Ministères à charge de l'éducation dans notre pays. En effet, ces notes demandaient aux directeurs régionaux, aux directeurs provinciaux, aux inspecteurs et aux chefs d'établissement de faciliter l'inscription sans délai et sans conditions des élèves rapatriés dans les écoles et de leur faciliter les inscriptions aux examens et concours scolaires. Une autre mesure prévoyait également l'établissement des pièces d'état civil de tout enfant rapatrié dans une perspective de leur réinsertion scolaire dans leur zone d'installation.

Notons que d'une manière générale, l'application de ces mesures a permis d'inscrire de nombreux élèves rapatriés en leur garantissant un soutien essentiellement matériel. Cette

inscription s'est faite selon une procédure qui ne prend toujours pas en compte la réalité des établissements.

Dans un premier temps, les élèves sont identifiés et enregistrés à l'Action Sociale de la localité, ensuite les listes sont transmises aux directions régionales et provinciales et des enseignements. L'action sociale délivre dès cet instant à l'élève un bordereau, permettant d'identifier la classe et l'établissement dans lequel il souhaitait obtenir une inscription. Ce bordereau est ensuite renvoyé dans l'établissement concerné. L'élève est automatiquement accepté. Cette démarche leur a permis, selon les propos du Directeur Régional de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la recherche scientifique des Cascades, d'inscrire au niveau des établissements secondaires, tous les cas qui leur étaient référés.

Certains parents préféraient amener, eux-mêmes, leurs enfants pour les inscrire à leurs propres frais dans les établissements de leurs choix. C'est quand ils ne réussissent pas à les scolariser, qu'ils sollicitaient alors l'Action Sociale pour un appui financier.

### **V.2.1 L'impact des mesures sur l'Enseignement de base :**

La décision de permettre aux enfants de rapatriés de poursuivre leur cursus scolaire a entraîné certains effets. Il s'agit entre autres de :

- classes surchargées (de 80 à 120 élèves par classe) surtout dans la commune de Banfora ; d'où l'urgence d'instaurer un système de double vacation ; et d'ouverture d'autres classes. En outre des écoles de Bobo Dioulasso comme Koua C, écoles de Sarafalao avaient en moyenne 180 élèves. On a des classes de 210 élèves à Koua C et à Sarfalao E ;
- l'insuffisance de tables bancs qui poussent les autorités des écoles à faire confectionner des tables bancs, d'où le problème de moyens financiers;
- l'insuffisance ou l'inexistence des mesures d'accompagnement pour les écoles qui reçoivent les élèves rapatriés. Ces écoles sont généralement très démunies;
- d'élèves qui sont très irréguliers. Souvent les inscrits ne viennent pas à l'école. Leur irrégularité est souvent expliquée par le fait qu'ils s'adaptent difficilement à leur nouvel environnement scolaire, ou parce qu'ils n'ont pas le minimum requis pour suivre les cours ;
- d'élèves traumatisés par les événements et nécessitant une attention particulière de la part des enseignants.



### **V.2.2 Effets des mesures sur l'Enseignement secondaire :**

Comme la plupart des effets observés au niveau de l'enseignement de base, on retrouve les mêmes conséquences pour ce qui est de l'enseignement secondaire. Il s'agit entre autres :

- des effectifs pléthoriques des classes ;
- du Besoin crucial de personnel pour tenir les classes;
- du manque de tables bancs ; les élèves se retrouvent ainsi coincés sur une table banc à quatre alors initialement conçue pour deux personnes ;
- augmentation du nombre et de la prise en charge des enseignants vacataires. Généralement cela grève les budgets de fonctionnement des établissements qui pour faire face à la pénurie d'enseignants sollicitent des vacataires ;
- inscription gratuite qui constitue un manque à gagner dans le budget scolaire ;
- frais d'inscription aux examens, difficiles à recouvrer ;
- obligation d'inscrire les élèves à n'importe quelle période de l'année ;
- obligation d'inscrire les élèves sans dossiers ni pièces justificatives ;
- redoublement pour insuffisance d'acquis pédagogique ;
- absences prolongées non sanctionnées en cours des élèves rapatriés ;
- abandon en cours d'année et demande d'une réinscription l'année suivante ;
- demande d'une réinscription gratuite (en 2003/04 et 2004/05) ;
- retour fréquent en Côte d'Ivoire des élèves, surtout ceux du secondaire, 2<sup>ème</sup> cycle.

### **V.3 Perceptions des effets des interventions : des actions multiples mais temporaires et hypothétiques**

Pour le président du Tocsin, les actions menées sont insuffisantes. Selon lui, les premiers moments de grandes émotions passées, les choses sont retombées, et tout se passe comme si nous n'avons pas vécu une catastrophe humanitaire. Ainsi déplore-t-il que le Burkina n'ait *pas montré un autre visage vis-à-vis des rapatriés de Côte d'Ivoire*. Selon lui, en d'autres circonstances telles que les manifestations culturelles et sportives, *l'État réussit à mobiliser*

*la nation en vue de faire en sorte que les footballeurs puissent aller très loin. Alors pourquoi ne pas expérimenter cela dans une situation de crise ? Ainsi, selon le président du Tocsin, le constat est amer et ces déclarations sont édifiantes sur sa déception par rapport aux actions menées par le Burkina Faso à l'endroit des rapatriés:*

*Nous n'avons pas fait le millième de ce que nous avons fait pour nos Étalons par rapport à des compatriotes qui sont venus dans le dénuement, blessés, complètement humiliés. De ce côté, je ne suis pas vraiment fier et j'ose croire que demain l'État se ressaisira pour donner un peu plus de dignité à ces compatriotes.*

*Entre deux enfers, on choisit toujours le moindre. Si des Burkinabé ont estimé que la Côte d'Ivoire était un enfer et ont été obligés de replier au Burkina et qu'ils se retrouvent contraints à repartir en Côte d'Ivoire c'est qu'ils sont en train de vivre au Burkina un véritable enfer beaucoup plus dangereux que l'enfer qu'ils ont quitté. Et ce n'est pas quelque chose qui nous honore. Il ne faut pas croire que les gens sont inconscients au point de vouloir aller délibérément vers la mort.*

*C'est qu'en réalité rien, presque rien n'a été fait de substantiel pour permettre à ceux qui sont revenus de rester. Dites-moi quel est le discours, quelle est l'attitude politique qui a été prise officiellement pour que ceux qui sont venus restent. J'ai attendu ce discours, je ne l'ai pas entendu. Je n'ai pas vu une autorité politique Burkinabé au-delà de la simple compassion tenir un discours de la nature à dire "on vous a chassés, vous êtes revenus chez vous, restez, nous ferons tout pour que vous puissiez ne plus avoir besoin de repartir". J'espère qu'il viendra. Et tant que ce discours ne viendra pas, il n'y a pas de raison que nous jetions la pierre à ceux-là qui sont obligés de repartir parce que, venus dans le dénuement, les parents qui les accueillent, ne sont pas à même de faire face. Et tant qu'il n'y a pas un fonds spécial créé à cet effet, face à cette catastrophe il n'y a pas de raison qu'ils puissent rester. Ce d'autant plus que c'est un combat quelquefois pour avoir la terre à cultiver tout comme un terrain loti. En côtoyant les rapatriés au quotidien, on les voit vivre des drames. Aujourd'hui beaucoup de rapatriés sont en train de mourir malheureusement dans le silence et dans l'indifférence*

Contrairement à la perception du président du Tocsin qui trouve que beaucoup reste à faire pour les rapatriés ou les migrants de retour, nous avons aussi entendu ce discours surprenant émanant d'un représentant des autorités dans le sud-ouest:

*Ces gens sont des aventuriers, ils sont allés en Côte d'Ivoire et ils ne pensaient pas un jour revenir ici. Ils ont tout investi là-bas sans jamais songer qu'ils avaient une famille ou un pays. Maintenant que cela les chauffe, ils parlent de solidarité à leur égard. Mais de quelle solidarité veulent-ils de plus que ce que nous avons fait pour eux.*

Ceci est d'autant vrai quand on signale que face à ses moyens limités, l'Action sociale qui intercède auprès des écoles pour l'inscription des enfants rapatriés est de plus en plus obligée de faire un tri en ne retenant toujours qu'une proportion inférieure à la moitié des demandes exprimées par les associations ou les familles militant à la faveur d'une insertion des rapatriés.

Certains migrants ont signalé que des responsables administratifs leur ont souvent déclaré que dans un pays pauvre comme le Burkina, les rapatriés comme les populations locales devraient être traitées de la même façon, car ils sont tous dans le même besoin. Cette remarque est souvent ponctuée avec l'anecdote de la manifestation d'une association d'handicapés qui *aurait déclaré leur indignation* au ministre de l'Action sociale. Pour eux, avec l'opération Bayiri et le retour de Burkinabé de la Côte d'Ivoire, le Ministre leur portait peu d'attention.

Enfin, cette étude sur l'état des lieux fait ressortir la nécessité d'une véritable sensibilisation à la compréhension des populations rapatriées. Il existe chez la plupart d'entre eux un sentiment de rejet après la grande mobilisation des premiers moments. Par ailleurs, leurs enfants qui n'ont pas tous eu accès aux structures scolaires constituent également des personnes vulnérables, dont certains pour survivre n'hésitent pas à s'engager dans des travaux rémunérés, quelques fois dangereux pour leur vie et leur épanouissement. C'est parmi ces derniers qu' l'on observe également de plus en plus le lot des enfants en situation difficile.

## VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette étude avait pour objectifs d'évaluer, sur la base des données disponibles, les dimensions quantitatives et qualitatives du conflit, en termes d'effectifs d'élèves et d'étudiants, d'impact sur les niveaux de scolarisation (aux échelles nationale et locale), mais aussi sur le fonctionnement du système éducatif. D'un point de vue méthodologique, cette étude a tout d'abord permis de mettre en lumière la potentialité d'analyse des sources de données (les statistiques) existantes, qu'elles proviennent des structures décentralisées ou des ministères.

Une mention particulière doit être faite à propos des données de recensement des rapatriés, qui ont montré, en dépit de leurs limites, tout l'intérêt en mettant en relief l'importance et la spécificité du phénomène dans chaque localité.

La collecte des données statistiques sur les rapatriés, appelle deux remarques : d'une part, cette approche montre la nécessité de s'interroger sur le degré de fiabilité des différentes sources de données (d'identifier et de prendre en compte les divers biais possibles) ; il témoigne d'autre part du caractère complémentaire des données statistiques qui se traduisent souvent par des approches différentes de la même réalité (recensement des rapatriés) sans être pour autant contradictoires.

La complémentarité des sources de données est particulièrement nécessaire pour cette étude.

Il faut souligner que l'approche qualitative (les entretiens) vient ensuite éclairer les données quantitatives. Elle permet de comprendre et d'expliquer les statistiques, de cerner les opinions et de recueillir des avis.

Cet état des lieux permet ainsi de disposer d'informations et de données générales sur la situation et les conditions de vie des rapatriés et des migrants, mais aussi de comprendre de façon spécifique ce que cette crise a pu induire comme effets sur la scolarisation des enfants rapatriés mais aussi des enfants restés au pays. C'est une école Burkinabé qui désormais devra tenir compte de la dimension de la crise ivoirienne que ce soit en termes d'offre et de demandes scolaires. A l'issue de cette étape de la recherche, plusieurs points saillants ont été mis en lumière.

### **Du côté des données statistiques et des documents administratifs :**

- Un manque de coordination et d'homogénéité dans le système d'enregistrement des rapatriés ;
- Une variété de sources de données, mais pas toujours cohérentes ;
- L'absence d'un suivi statistique des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire, s'accompagnant d'une méconnaissance de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques ;
- Des problèmes pour la collecte des données disponibles (méfiance des responsables vis-à-vis des enquêteurs).

### **Au niveau de l'ensemble des rapatriés**

- Une absence quasi-totale d'actions propres aux rapatriés, les différents projets étant inscrits dans les programmes en cours ;
- Un manque de financement qui hypothèque les actions des ONG et Associations ;
- Un accès à la terre relativement souple, mais persistance des problèmes fonciers ;
- Des rapatriés insatisfaits de leurs conditions de vie et des soutiens reçus, ont tendance à migrer en Côte d'Ivoire, même au péril de leur vie ;
- Des migrations de travail de plus en plus perceptibles d'une région à l'autre ;
- Un rejet de certains groupes ethniques dans les localités d'accueil (Peuls et Mossi notamment) ;
- Un réel problème de pauvreté pour de nombreuses familles.

### **Au niveau de l'éducation :**

- Prédominance de l'action d'urgence, tant du côté des structures de l'Etat que des partenaires (UNICEF, ONG, associations, etc.) : peu d'actions renouvelées ;
- Orientation des élèves sans tenir compte des infrastructures disponibles et de la capacité d'accueil des écoles ;
- Tendance des élèves surtout du secondaire (second cycle) à retourner en Côte d'Ivoire ;

- Réel problème d'insuffisance nutritionnelle et de pauvreté pour les élèves ;
- Ignorance de la fréquence, de l'importance et des conséquences des traumatismes physiques et psychologiques subis par les enfants ;
- Méconnaissance des réalités de la scolarisation dans les familles rapatriées : on ignore la proportion (et donc les effectifs) des enfants non scolarisés, déscolarisés ou jamais scolarisés, et ce qu'ils font.

Il ressort de cette étude que la crise ivoirienne a engendré des problèmes sur plusieurs plans : social, économique, politique, éducationnel et psychologique. En effet, il est apparu de façon itérative dans les propos de différents interviewés que la crise a provoqué un afflux humain sans précédent occasionnant de facto la précarisation des conditions de vie, et le bouleversement du tissu social.

La dimension psychologique de la crise se rapporte surtout aux conflits familiaux, décès, mutilation, agression et horreur que les rapatriés ont vécu, singulièrement les enfants et les femmes.

La crise a également ralenti les activités économiques entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ; et la situation sur le plan politique est caractérisée par une tension permanente émaillée d'accusations réciproques.

Quant aux conséquences scolaires, on note que de nombreux enfants ne sont pas scolarisés ou ne sont plus scolarisés. S'il est vrai que ces enfants sont des rapatriés et des migrants de retour, il existe aussi des enfants Burkinabé dont la scolarisation était principalement soutenue par des transferts d'argent de la Côte d'Ivoire. Une grande incertitude demeure quant à la dimension structurelle de la situation actuelle...

**En terme de perspectives de recherche**, cet état des lieux révèle un besoin réel de connaissances plus approfondies, nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques appropriées :

- un dénombrement exhaustif, et un suivi des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire, pour les trois niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) ;
- une enquête, quantitative et qualitative, auprès d'un échantillon de familles ou de personnes venues de Côte d'Ivoire :

- Au niveau des familles, afin de connaître les conditions de leur départ de Côte d'Ivoire, de leur venue au Burkina Faso et de leur situation actuelle : en terme de scolarisation, d'accès à la terre, d'accès à l'emploi, d'insertion sociale, etc ;
- Pour les élèves et étudiants, afin de recueillir plus spécifiquement leur parcours scolaire, et les conditions actuelles de leur scolarisation (problèmes rencontrés, d'ordre matériel, psychosocial, etc.), avec la situation spécifique des enfants orphelins ;

une étude auprès d'un échantillon d'écoles, afin de documenter de manière plus approfondie la manière dont est « géré » la scolarisation des enfants venus de Côte d'Ivoire, les problèmes rencontrés (classes surchargées, discipline, rapports entre élèves, etc.) ;

- Une étude sociologique sur le phénomène des élèves et étudiants « diaspos » : représentations qu'en ont les Burkinabé restés au pays ; vécu des « diaspos » eux-mêmes et leurs rapports avec les autres et les acteurs du système scolaire, etc. ;
- Une évaluation de l'impact du conflit ivoirien sur la scolarisation des enfants et jeunes de familles Burkinabé non migrantes, à travers la question du rôle des revenus issus de la migration dans la scolarisation au Burkina Faso ;
- Une investigation sur le devenir des enfants et jeunes Burkinabé, partants en Côte d'Ivoire pour le travail (via des réseaux...), et le risque d'un recrutement au sein des mouvements armés.

### **Sur le plan de l'action en faveur des rapatriés**

Étant donné les problèmes fonciers, de manque de financement pour véritablement animer les projets, le niveau insuffisant de assistance et la tendance au retour en masse des rapatriés vers la Côte d'Ivoire évoqués toute au long de cette étude et au vue des données statistiques, la mise en place d'un projet durable d'envergure nationale peut apparaître comme une priorité :

- Il faut absolument mener un travail pour faciliter et améliorer les conditions de vie des rapatriés afin de parvenir à une véritable réintégration ;



- Une aide prolongée aux enfants et aux familles les plus démunis, qu'elle soit financière, matérielle et/ou humaine s'impose ;
- Mettre en place une caisse de solidarité de secours d'urgence en faveur des rapatriés dans chacune de ces localités ;
- Une campagne pour la scolarisation en faveur des rapatriés. Pour cela, il sera utile d'organiser et d'inciter à la formation les parents analphabètes afin qu'ils comprennent le fonctionnement de l'école, son importance pour les enfants et qu'ils connaissent leurs droits et devoirs vis -à vis de cette institution.

## BIBLIOGRAPHIE

- 1) HEULER-NEUHAUS, Werner ; avril 2003 : Emigration du travail des Burkinabe en Côte d'Ivoire et Impact de la Crise Ivoirienne sur la dynamique de migration et les transferts, 79 p.
- 2) MAIGA Alkassoum, SAWADOGO Ram Christophe, 2004 : Etude sur la situation et les conditions de vie des rapatriés : de l'enseignement à la pauvreté, 64 p.
- 3) CONASUR, UNICEF, PAM 2004 : données statistiques sur les rapatriés de Côte d'Ivoire, 30p.

### Journaux :

Quotidien Sidwaya N° 3912 du 15 décembre 1999 : le Gouvernement des Pays-Bas appuie la scolarisation des enfants rapatriés.

Quotidien Sidwaya N° 425 du 08 Mai 2001 : le TOCSIN au secours des enfants rapatriés de Côte d'Ivoire.

Quotidien Sidwaya N°4320 du 08 Août 2001 : rapatriés de TABOU ; les Etats-Unis au secours des enfants.

Quotidien l'Observateur Paalga Vendredi 04 au Dimanche 06 mai 2001 : expulsés de Côte d'Ivoire ; le TOCSIN investit pour l'avenir.

Quotidien l'Observateur Paalga du Jeudi 25 Octobre 2001 : Elèves et étudiants diaspo ; le dilemme.

Quotidien Sidwaya N°4648 du 09 décembre 2002 : grâces et protections divines pour nos compatriotes de Côte d'Ivoire.

Quotidien Sidwaya N° 4675 du 21 Janvier 2003 : l'UNICEF fait un don de fournitures scolaires pour les enfants.

Quotidien Sidwaya N° 4738 du 22 Avril 2003 : « nous sommes débordés par élèves rapatriés »

Quotidien Sidwaya N° 4751 du Lundi 12 au Mardi 13 Mai 2003 : Rapatriés de Côte d'Ivoire ; des fournitures scolaires aux enfants.

Quotidien Sidwaya N° 4856 du Vendredi 10 au Dimanche 12 Octobre 2003 : 93 inscriptions gratuites pour les élèves rapatriés.

Quotidien Sidwaya N° 4931 du Jeudi 29 Janvier 2004 : don de vêtements aux élèves rapatriés.

Quotidien Sidwaya N° 5011 du Jeudi 27 mai 2004 : Le TOCSIN soutient des élèves rapatriés de la Côte d'Ivoire.

Quotidien Sidwaya N° 5096 du mercredi 15 Septembre 2004 : la vie des étudiants ivoiriens « bannis » d'Abidjan.

Quotidien Sidwaya N°5100 du Lundi 20 Septembre 2004 : Lancement d'un programme pour les femmes rapatriées à Bobo Dioulasso.

Quotidien Sidwaya N°5131 du Mardi 26 Octobre 2004 : des vivres, des vêtements et des kits scolaires pour l'association Yeleen de Lafiabougou.

Quotidien Sidwaya N° 5166 du Mercredi 08 Décembre 2004 : Un soutien à 122 élèves rapatriés de Côte d'Ivoire.

## ANNEXES

### LES PERSONNES INTERVIEWÉES

#### Dans la province du Poni

Le Haut-commissaire  
 Le Préfet  
 L'intérimaire du DPEBA  
 Le Proviseur, le Censeur et le Surveillant du Lycée Provincial BAFOUDJI  
 Le Directeur de l'école primaire de Sidimoukar  
 La Directrice Régionale de l'Action Sociale  
 Le Directrice Provinciale de l'Action Sociale  
 Le Directeur Général du PDRSO  
 Le Chargé de formation et éducation de Plan Burkina  
 L'Assistant de projet Réintégration sociale des rapatriés (GTZ)  
 Le Président du comité provincial de la Croix-Rouge  
 Le Coordonnateur régional du projet de réinsertion des rapatriés (Croix-Rouge)  
 Le Président de l'association des rapatriés de Côte d'Ivoire.  
 Le Directeur adjoint de la Radio Evangile du Sud-Ouest

#### Dans la province du Nounbiel

Le Haut-commissaire  
 Le Préfet  
 Le Maire  
 Le Proviseur du Lycée Provincial  
 L'Adjoint social et un Educateur social (Direction provinciale action sociale)  
 Représentant du comité provincial de la Croix-Rouge.

#### Dans la province de la COMOIE

Le DRESSRS  
 Le DREBA  
 L'intérimaire du DPEBA  
 La Directrice Régionale de l'action sociale  
 Le Directeur provincial de l'action sociale

#### Dans la province du Houet

Le Haut-commissaire  
 Le Préfet  
 Le Maire  
 Le Directeur adjoint de Aide à l'enfance Canada  
 Le Représentant du Service d'appui de l'Action sociale.  
 DPAS  
  
 DREBA

DPEBA

Directeurs d'écoles de

**Dans les provinces du Nahouri, Sanmatenga et Yatenga**

Trois Hauts-commissaires

Trois Préfets

Les Représentants des Services d'appui de l'Action sociale.

DREBA

DPEBA

Dix Directeurs d'écoles de ces trois provinces

**LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

- Lettre circulaire du SG aux DPBA et aux CEB pour faciliter l'inscription des élèves rapatriés
- Lettre circulaire du Haut-commissaire aux DPEBA du Poni pour la distribution des vivres aux rapatriés démunis
- Lettres du directeur de l'école satellites de Ossoro au MEBA pour dérogation des enfants rapatriés
- Listes des élèves dont les actes de naissances sont hors délais
- Attestation du préfet de Gaoua pour l'établissement des états civils des élèves rapatriés
- Arrêté ministériel pour création de CODESUR Gaoua
- Programme de travail annuel 2005 du PDRSO

## **LISTE DES ONG ET ASSOCIATIONS (OEUVRANT OU AYANT ŒUVRÉ ENT EN FAVEUR DES RAPATRIÉS) RENCONTRÉES :**

**Aide à l'enfance Canada** : intervient pour l'accueil et l'orientation des élèves

**Plan** : cette ONG n'a pas jugé utiles de prendre des mesures particulières car elle ses programmes d'action prennent déjà en compte les besoins posés par cette crise.

**GTZ** : à travers son projet réinsertion sociale des rapatriés, intervient dans l'accès au services sociaux de base et l'appui à la production et à la gestion des ressources naturelles.

**PDRSO** : assure la formation sur l'organisation des structures paysannes et organise les campagnes d'alphabétisation

**FAO** : vient en appui en appui vivres, couvertures, nattes et ustensiles de cuisines,

**UNICEF** : fournit des dons en fournitures scolaires et en vivres et appui financier

**PAM** : vient en appui en vivres, couvertures, ustensiles de cuisines, seaux, etc. Cette institution avait d'ailleurs ouvert un bureau et installé ses agents pour les circonstances

**PNUD** : appui financier et soutien matériel

**Croix-Rouge** : accent sur les personnes vulnérables (enfants et femmes) ; accueil et santé (transport et vaccinations dès l'arrivée, premiers soins) , octroi d'intrants agricoles.

**MBDHP** : Défense des rapatriés pour leurs droits bafoués en Côte d'Ivoire et plaidoyer national et international à leur endroit

**TOCSIN** : Accompagnement pour la réinsertion des rapatriés et plaidoyer national pour des actions et des perceptions meilleures à l'endroit des rapatriés

Tableau 2 : Liste de rapatriées de Côte d'Ivoire - Cas sociaux de la Province du Nahouri

N°	Nom et Prénom	Sexe	Age	Résidence	Situation sociale	Observation
1	Meyabou Marceline	F	30	Songho II	Veuve, 5 enfants	Mari tué
2	Abdou Titi	F	42	Songho II	Veuve, 5 enfants	Mari tué
3	Dipama tiga Moumouni	M	40	Torem	Veuf, 3 enfants	Mari tué
4	Saré Zalissa	F	48	Torem	Veuve, 2 enfants	Femme tuée
5	Bandé Agui	F	46	Yaro	Veuve, 4 enfants	Mari décédé
6	Ahouké Ayiouèyi	F	32	Mankan	Veuve, 4 enfants	Mari tué
7	Sia Marie	F	25	Mouma/Ziou	Veuve, 5 enfants	Mari tué
8	Toubié Rongo	F	50	Youka/Ziou	Veuve, 6 enfants	Mari tué
9	Karfo Sampampoaka	F	43	Cruclaonga/Zio	Veuve, 6 enfants	Mari tué
10	Moré Koudpoaka	F	64	Gou/Ziou	Veuve, 4 enfants	
11	Ouéna Dongo	M	45	Konabissi/Ziou	Veuf, 4 enfants	
12	Kané Gnonka	F	40	Zarlé/Ziou	Veuve, 7 enfants	
13	Aguedo Anouè	F	28	Doné/Ziou	Veuve, 4 enfants	
14	Sia Konpoaka	F	28	Doné/Ziou	Veuve, 3 enfants	
15	Sia Gana	F	38	Bossia/Ziou	Veuve, 5 enfants	
16	Godiabou Mya	F	32	Secteur 1/Pô	Veuve	
17	Atoupo Olivier	M	6	Secteur 1/Pô	<b>* Enfant venu seul</b>	
18	Ouena Cathérine	F	6	Secteur 6/Pô	<b>* Enfant venu seul</b>	
19	Ouena Roger	M	8	Secteur 6/Pô	<b>* Enfant venu seul</b>	
20	Nagalo Laurentine	F	27	Secteur 5/Pô	Veuve, 2 enfants	
21	Alabou kavérou	F	44	Songho II	Mariée, 4 enfants	Mari resté en RCI- sans nouvelle
22	Abembou Bouninatou	F	24	Secteur 5/Pô	Mariée, 2 enfants	Mari tué en RCI
23	Kadi Selabou	F	24	Kampoula Gouggo	Mariée, 4 enfants	Mari sans nouvelles
24	Toubanga Balaguihouo	F	20	Secteur 6/Pô	Mariée, 2 enfants	Malade mentale- mari sans nouvelle
25	Oudjebou Babikolora	F	29	Sorgho II	Mariée, 2 enfants	Mari resté en RCI
26	Nion Augustin	M	5	Kampoula Badongo	<b>* Enfant venu seul</b>	
27	Bilgo Talato	F	36	Secteur 6/Pô	Mariée, 6 enfants	Mari ayant piqué une crise - resté en RCI
28	Nikiema Saidou	M	10	Secteur 6/Pô	<b>* Enfant venu seul</b>	
29	Nikiema Zakarie	M	7	Secteur 6/Pô	<b>* Enfant venu seul</b>	
30	Bouda Pigga	M		Secteur 6/Pô	Marié, 1 femme, 3 enfants	
31	Kabore	F	25	Sorgho II	Mariée, 3 enfants (2 jumeaux)	Mari resté en RCI- sans nouvelle
32	Baguihoudou Bonlougou Possè	M	37	Torabie/Tiébébé	Marié, 1 femme, 1 enfant	2 frères et 1 enfant tué
33	Gnibga Aouikindé	M	31	Songbé/Tiébébé	Marié	Souffre gravement de brûlure de feu mis par les militaires Ivoiriens- biens brûlés
34	Korgo Adama	M	39	Takola	Marié, 3 enfants, 1 femme	Bagages, véhicule bâché
35	Yerbanga Jérémie	M	35	Secteur 6/Pô	Marié, 1 femme, 3 enfants	Propriétaire terrien
36	Badibou Atiana	M	45	Secteur 4/Pô	Divorcé	1 enfant resté en RCI
37	Ayissongo Bana Gilbert	M	37	Secteur 6/Pô	Marié	Planteur (4 ha et 1/3)
38	Bouliou Kora	M	45	Tiacané	Marié, 1 femme, 3 enfants	Vélo retiré, champ de cacao de 6 ha
39	Ahoudanvi	M	39	Langouérou	Marié	vélo retiré
40	Diallo Kouguima	M	40	Tamblo/Pô	Marié, 1 femme, 8 enf	Planteur
41	Ba Yimba	F	28	Langouérou	Mariée	Mari licencié sans droits
42	Toubanga Balaguihouo	F	20	Secteur 6 Pô	Mariée, 2 enfants	Mari porté disparu
43	Traoré Kation	F	39	Secteur 5	Mariée, 2 enfants	Mari égaré avec 1 enfant
44	Tina Songonzagui	M	30	Secteur 1	Mariée, 4 enfants	Malade mentale- mari sans nouvelle
45	Kaliébou Nabizongoulina J.	F	46	Sorgho I	Veuve, 5 enfants	Mari tué
46	Adjiouba A. Alain	M	39	Pô Secteur 6	Rapatrié avec famille	Villa de 60 tôles abandonnée



Yaro Y., Pilon Marc, Kaboré I., Ilboudo E. (collab.),  
Zoungrana M.C. (collab.), Sawadogo A. (collab.),  
Compaoré F.N.D. (collab.), Ouédraogo M.N. (collab.)  
(2005).

Les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation au  
Burkina Faso : état des lieux.

In : Yaro Y. (coord.), Pilon Marc (coord.). Education et  
conflit en Afrique de l'Ouest : conséquences du conflit  
ivoirien sur l'éducation dans les pays limitrophes : un  
état des lieux au Burkina Faso, Mali et Ghana : rapport  
final.

Ouagadougou : FASAF ; ROCARE, p. 16-69.